



# GUIDE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES (MDR)

## INTRODUCTION

---

**La mobilisation des ressources, c'est bien, c'est fun, mais surtout, c'est essentiel pour garantir nos activités.**

C'est une aventure qui nous pousse à :

- 1 PENSER NOS PROJETS
- 2 PENSER NOTRE RÉSEAU ET NOTRE TERRITOIRE
- 3 PENSER NOTRE ORGANISATION

Que vous soyez coordinateur·ice de groupe, trésorier·e ou organisateur·ice, responsable d'animation ou parent engagé·e, vous devrez mobiliser des ressources pour réaliser les projets de votre structure. Ce guide est là pour vous aider, vous accompagner et vous donner des idées.

Vous remarquerez que la mobilisation concerne les ressources financières, mais aussi la mobilisation bénévole ou encore l'acquisition de matériel. Car avoir de l'argent, c'est bien, avoir des gens pour l'utiliser, c'est mieux !

Ainsi, vous trouverez dans ce guide des pistes pour :

- **Mobiliser des bénévoles** : Que ce soit des responsables d'animation, des parents ou des personnes volontaires pour donner un coup de main, chaque bras est bon à prendre. Cependant, il ne s'agit pas seulement de recruter, mais aussi de donner envie aux personnes de rester pour pérenniser nos activités.
- **Solliciter des fonds publics** : Que vous soyez une structure locale, une région ou un clan aîné, vous serez amené à remplir différents modèles de dossiers. Ce guide vous indiquera où aller les chercher ainsi que des trames pour les compléter.
- **Solliciter des fonds privés** : Que ce soit pour un projet particulier, ponctuel ou pluriannuel, vous aurez peut-être l'occasion de répondre à un appel à projet privé. Rien de sorcier, ce guide vous donnera les premières billes pour y répondre.
- **Mener des campagnes d'auto-financement** : Parfois, nous avons les ressources en interne pour trouver des fonds. Vous retrouverez certaines idées d'auto-financement qui ont déjà été testées.

Un espace documentaire est disponible pour retrouver des exemples de projets, de trames ou d'idées. C'est un petit puits d'informations, mais la meilleure inspiration reste vos projets, ceux qui vous portent et vous animent.

Pour vous aider, vous retrouverez également la team MDR qui pourra vous conseiller et vous accompagner lors de vos recherches et dépôts.

## CONTACTS

---

Pour les régions Aquitaine, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées  
Lilian Surroca - [lilian.surroca@eedf.fr](mailto:lilian.surroca@eedf.fr) - 06 82 71 11 39

Pour les régions Auvergne, Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Provence Alpes Méditerranée  
Fanette Guichard - [fanette.guichard@eedf.fr](mailto:fanette.guichard@eedf.fr) - 07 83 52 23 52

Pour les régions Bretagne Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Ile de France, Grand Est, Hauts de France, Normandie  
Céline Malinge - [celine.malinge@eedf.fr](mailto:celine.malinge@eedf.fr) - 07 66 61 17 56

Pour la mobilisation des bénévoles, plaidoyer, fondations et appel à la générosité  
Jean Baptiste Péronne - [jean-baptiste.peronne@eedf.fr](mailto:jean-baptiste.peronne@eedf.fr) - 07 83 45 72 81

Coordination de la vie associative et des territoires  
Emmanuel Louis - [emmanuel.louis@eedf.fr](mailto:emmanuel.louis@eedf.fr) - 07 62 58 38 27



L'ESPACE RESSOURCE LIÉ À CE GUIDE EST ICI



### **Mobiliser des bénévoles** p-4

- Au sein de mon réseau d'ami·es p-5
- Au sein des réseaux étudiant·es p-5
- Au près du grand public p-7

### **Financer le fonctionnement et l'investissement** p-9

- Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales p-10
- Les aides des collectivités locales p-10
- FDVA 2 : volet fonctionnement p-11
- Appel à la générosité et renonciation de frais p-13

### **Les aides pour la formation** p-14

- FDVA 1 : volet formation des bénévoles p-15
- Les aides BAFA et BAFA p-17

### **Le soutien aux activités** p-19

- La Prestation de Service Ordinaire de la CAF (PSO) p-20
- Les aides à la création de groupe p-24

### **Les aides pour les camps** p-25

- L'aide aux vacances pour les enfants de la CAF p-26
- L'aide au départ en vacances de la Jeunesse au Plein Air (JPA) p-27
- Le nouveau dispositif AVE de la CAF p-28
- Le dispositif PASS COLO p-30

### **Soutenir les projets locaux et de jeunes** p-32

- Les actions locales d'autofinancement p-33
- Les appels à projets p-35
- FDVA 2 : volet innovation p-37
- Le financement participatif (crowdfunding) p-38
- Appel aux dons et renonciation de frais p-41
- Le mécénat : mobiliser des partenaires p-42
- Les aides de la CAF : projets jeunes, ouverture sur le monde et chantier international p-46
- Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) p-47

### **Financer les projets internationaux** p-48

- Erasmus + p-49
- Fonjep International p-50
- Les aides de la CAF : projets jeunes, ouverture sur le monde et chantier international p-51

### **Financer le patrimoine** p-51

- Les grandes étapes, le suivi pluriannuel de l'investissement p-52
- Les pistes de financements p-54

### **Annexes** p-56

- Récapitulatif des financements et des financeurs p-53
- Quelle organisation pour quelle financement ? p-56
- Les informations utiles pour présenter l'association et répondre aux questions administratives des bailleurs p-58
- Une année aux éclé·es : chronogramme de la mobilisation des ressources p-59



## Mobiliser des bénévoles

- Au sein de mon réseau d'ami·es
- Au sein des réseaux étudiant·es
- Auprès du grand public





# 1 ACTION

## JE MOBILISE AU SEIN DE MON RÉSEAU D'AMI·ES

Le bouche-à-oreille, c'est ce qui fonctionne le mieux. Il te suffit de susciter la curiosité de tes potes !

Tu peux parler de ton expérience aux Éclé·es, montrer tes photos souvenirs, raconter tes anecdotes de camp.

### Le contenu vidéo peut t'aider !

Invite tes potes pour l'apéro et diffuse les témoignages disponibles en ligne : Raconte-nous une anecdote  
 Deviens Respons' // Partie 1 : Qu'est-ce-qu'un Respons' ?  
 Deviens Respons' // Partie 2 : Les éclé·e·s et leurs responsables

Retrouve toutes les vidéos sur la chaîne Youtube

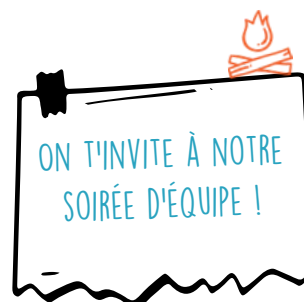
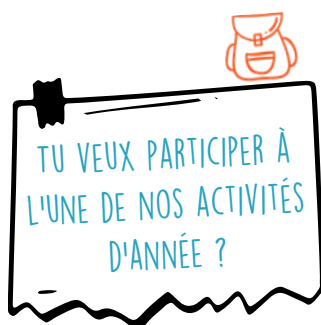


### Tu proposes quoi à tes potes ?

1 Pour une première immersion dans l'aventure pédagogique et éducative :

2 Pour vivre une vraie expérience de scoutisme :

3 Pour découvrir la convivialité et le côté fun des Éclé·es :



# 2 ACTION

## JE MOBILISE AU SEIN DE MON RÉSEAU ÉTUDIANT·ES

On approche qui ?

Les étudiant·es dans les facs, les instituts nationaux supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) les écoles spécialisées, les lycées généraux et les lycées professionnels (filière animation), ...

Tu peux prendre exemple sur ce tableau de recensement : [ici](#)

## Quelles actions ?

Tu peux afficher et distribuer des flyers sur le campus, lors d'évènements étudiant-es.

Tu peux tenir un stand d'information à la rentrée avec ton groupe : prévois de la documentation à distribuer (voir la section sur les outils), un atelier froissartage, ou autre animation sympa qui fait découvrir l'univers des Éclé-es, ... et surtout ton énergie et ta bonne humeur à partager pour donner envie aux jeunes de rejoindre les Éclé-es.

Tu peux contacter les associations étudiantes présentes sur le campus pour créer du lien et pourquoi pas monter un partenariat. Vous pourrez ensemble proposer des animations ou des ateliers solidaires avec les étudiant-es.

N'hésite pas à aller à la rencontre des étudiant-es en dehors du campus, lors de festivals étudiant-es, de salons et forums étudiant-es.

Tu peux aussi lancer des apéros scouts et inviter les étudiant-es via les réseaux sociaux !



## À qui s'adresser ?



Pour des actions au sein des universités, contacte le bureau de la vie étudiante de ton université (SCUIO-IP).



Demande à participer au forum de la vie étudiante et de la vie associative : en septembre dans les universités et les grandes écoles.



A l'extérieur du campus, tu peux te rapprocher du centre d'information jeunesse (CIDJ) ou point Info Jeunes de ta ville : <https://www.cidj.com/nous-rencontrer?tabid=132>

Tu peux aussi contacter les missions locales qui accueillent des jeunes de 16 à 25 ans.



Pour les lycées, contacte le centre d'information et d'orientation (CIO) pour afficher et laisser des flyers à disposition du public, et organiser une session d'information dans les locaux du CIO.



Bon à savoir : les Semaines de l'Engagement ont lieu pendant trois semaines (de mi-septembre à début octobre) dans les lycées. Des temps de sensibilisation sont organisés au sein des établissements et c'est aussi l'occasion pour les associations partenaires de l'école de se faire connaître des lycéens et de les inviter à l'engagement, dans et hors du lycée. Renseigne-toi sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) ou directement auprès du lycée.

## Un exemple de projet : la pépinière étudiante



Tu peux aussi chercher un tiers lieu étudiant (fablabs, ateliers partagés, coworking) et proposer un partenariat. En Auvergne, des responsables éclé-es ont monté un projet avec LieU'topie\*, un tiers lieu étudiant à Clermont-Ferrand, et ils organisent ensemble des animations et des activités extérieures. Ce qui permet à des étudiants de découvrir et de rejoindre l'aventure éclée !

Tu peux voir le projet juste ici :

<https://www.lieutopie-clermont.org/bienvenue/>

## Tu proposes quoi aux étudiant·es ?

1

Le côté fun et le réseau d'appartenance :



C'EST UNE AVENTURE HUMAINE RICHE DE RENCONTRES ET DE PARTAGE AVEC DES AMI·ES POUR UNE VIE !

2

La possibilité de monter en compétences :



TU PEUX ÊTRE ACCOMPAGNÉ·E POUR TROUVER LA MISSION QUI T'ÉPANOUIRA LE PLUS ET DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES

3

Etre formé·e à l'animation :



AVEC LES ÉCLÉ·ES TU PEUX PASSER TON BAF·A EN UN ÉTÉ ET ON T'AIDE À LE FINANCER !



Dans certaines universités / écoles cette expérience de bénévolat peut être valorisée dans le parcours étudiant (crédits supplémentaires, reconnaissance de l'engagement dans les appréciations ...). Pense aussi au fait qu'être bénévole peut être fortement valorisé dans la construction de leur projet professionnel également !



Pour t'aider à accompagner l'engagement des nouveaux·elles bénévoles, tu peux utiliser les [Clés de Lecture pour un Engagement Facilité](#).

## 3 ACTION

### JE MOBILISE AU SEIN D'UN PLUS LARGE PUBLIC

Pour mobiliser à grande échelle, le premier levier, c'est le groupe des parents impliqués ou non dans la vie du groupe. Un parent amène un·e respons et c'est tout le groupe qui s'agrandit !

Le réseau associatif regorge d'opportunités : tu peux diffuser tes annonces au sein des structures de la vie associative, tu peux participer à des événements, et tu peux même monter un partenariat avec une association locale et attirer de nouveaux·elles bénévoles.

## On s'appuie sur qui ?

### Sur les parents et leurs réseaux

Les parents peuvent être un précieux relais de communication : au sein des écoles, des associations dont elles·ils font partie, dans leur réseau professionnel, auprès de leurs ami·es et voisin·es, au sein de leur communauté locale, à la mairie du coin.

N'hésite pas à les solliciter pour mobiliser les jeunes intéressé·es et informer autour d'eux sur les actions et besoins de ton groupe.

### Sur le réseau associatif local

Tu peux monter un partenariat avec une association locale (protection de l'environnement, solidarité, économie sociale et solidaire...) pour rencontrer de nouvelles personnes et potentiellement mobiliser de nouveaux bénévoles pour ton groupe.

Identifie les festivals citoyens qui ont lieu dans ta région pour saisir l'opportunité de communiquer lors de ces événements et de rencontrer un public élargi.

Quelques exemples de festivals citoyens :

- Le forum ou la fête des associations (septembre)
- [La Journée internationale du bénévolat](#) (5 décembre)
- Le Festival des solidarités (du 18 nov au 4 déc)

## Sur les institutions locales

Tu peux demander à poser des affiches et à mettre à disposition du public des flyers à la mairie et à la maison des associations, dans les maisons de quartier, les MJC, les centres sociaux et socioculturels, les centres aérés, les Maisons familiales et rurales, etc. Tu peux aussi proposer d'animer une session d'information pour les jeunes et les familles accueillies par ces structures.

Un modèle de déroulé de session d'information est disponible à retrouver dans les outils de mobilisation.

## Sur Jevexaider.org

Tu peux poster une offre de mission de bénévolat sur la plateforme publique du bénévolat [Jevexaider.gouv](http://Jevexaider.gouv) en te servant des modèles de mission.

Si ton groupe n'a pas de compte tu peux regarder ce tuto pour le créer, c'est tout simple ! <https://www.youtube.com/watch?v=coUYDcZOuIs>

## Sur les réseaux sociaux

Ils sont un bon moyen de communiquer au grand public les actions de ton groupe et de faire un appel au bénévolat.

### UNE IDÉE DE MESSAGE À POSTER

**Tu ne captés rien ? Rien de tel qu'une boussole et une carte !**

à notre âge on est parfois un peu perdu : fac de droit, école d'ingé ou prépa artistique ? Ou peut-être rien de tout ça finalement ? C'est quoi le monde de demain ? Pourquoi on ne s'occupe pas de celui d'aujourd'hui d'abord ? Chez les Éclés on n'a pas la réponse à toutes tes questions. Par contre on te propose un engagement utile et concret pour y répondre toi-même : être Respons'.  
Nom Masculin/Féminin :  
Aventurier·ère en pleine nature, bâtissant des projets utiles avec une bande de potes. Mais aussi créateur·rice de grands jeux à l'imagination débordante.



Retrouve les fiches techniques en ligne :  
"Communiquer sur les réseaux sociaux"  
"Communiquer avec les médias"

Contacte l'équipe communication pour toute question ou pour t'accompagner dans ton projet :

[communication@eedf.fr](mailto:communication@eedf.fr)

## Tu leur proposes quoi ?

1

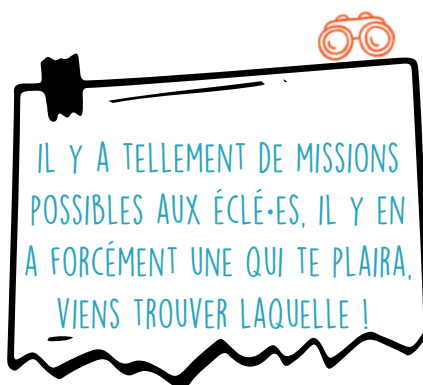
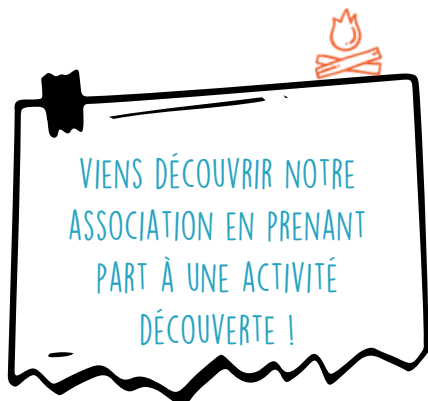
De découvrir notre association seul ou en famille à travers une activité découverte.

2

De s'impliquer dans la vie du groupe : participer à une réunion d'équipe et découvrir les différentes missions menées par nos bénévoles.

3

De se former à la gestion et/ou à l'animation d'un groupe de jeunes avec les formations de l'association et le BAFA/BAFD.



Bon à savoir : on valorise l'engagement bénévole grâce au Compte d'Engagement Citoyen (CEC) qui permet d'acquérir des droits à la formation.



<https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr/login>



## Financer le fonctionnement et l'investissement

- Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales
- Les aides des collectivités locales
- FDVA 2 : volet fonctionnement
- Appel à la générosité et renonciation de frais



## Aide CAF investissement

- La Caisse des Allocations Familiales peut vous aider dans vos investissements à travers une aide financière. Cette aide concerne un projet et non pas un investissement déjà réalisé. Alors, pensez à bien anticiper vos besoins et à réfléchir à des plans d'investissement sur le long terme.
- Cette aide à l'investissement est disponible tous les ans ou selon un calendrier spécifique de votre CAF (tous les 3 ans par exemple). N'hésitez pas à vous rapprocher de votre CAF afin de connaître les dates d'ouverture et les modalités de cet appel à projets.
- [ICI](#) vous trouverez des informations sur cette aide CAF.
- **ATTENTION** : Toutes les CAF ne font pas forcément cet appel à projet et les modalités peuvent varier en fonction des territoires. Il est nécessaire de se rapprocher de sa CAF pour avoir toutes les informations.

## Aide CAF projet de jeunes, ouverture sur le monde et chantier international

La CAF peut financer certains projets spécifiques à destination des jeunes de 12 à 25 ans en fonction des appels à projets. L'enjeu est de favoriser et d'accompagner les initiatives des jeunes, en France ou à l'international.

**Important** : Certaines CAF peuvent vous demander de soutenir le projet devant un jury. Cela peut faire peur, mais peut aussi vous aider à mettre de l'ordre dans votre projet et à vous questionner sur les raisons qui vous motivent à faire ce projet.

Dans cet **espace** vous trouverez différentes aides disponibles sur certains territoires. Encore une fois, rapprochez-vous de votre CAF pour savoir ce qui est disponible sur votre territoire ! En cliquant [ici](#), vous trouverez un exemple d'aide pour des chantiers internationaux.

## Les aides municipales (ou collectivités locales)

Certaines communes proposent des subventions de fonctionnement pour faire vivre son tissu associatif. Dans certaines d'entre elles, des aides spécifiques peuvent exister en fonction de la politique locale (QPV, handicap, jeunesse...)

Il y a autant d'opportunités de financement qu'il y a de communes.

Pour y prétendre, il faut :

- Se rapprocher des services de la commune dans laquelle votre local est implanté. Si vous n'avez pas de local, là où vous faites la majorité de vos activités.
- Se rendre visible par les habitants et habitantes du territoire. Plus votre SLA sera identifiée, plus vous aurez de chance de voir votre demande acceptée.

Vous trouverez un exemple de subvention communale [ici](#).

# COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION FDVA POUR FINANCER LE FONCTIONNEMENT

## Pourquoi ?

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'État pour le soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Entre autres, il finance le fonctionnement des associations, donc il peut financer une partie du fonctionnement de ton groupe !

## Pour qui ?

Pour toutes les SLA qui disposent d'un numéro SIRET pour leur groupe et qui ont envie de se lancer dans la recherche des fonds publics ! Ne vous inquiétez pas une équipe d'animateur-rices développement mobilisation des ressources est là pour vous accompagner dans l'aventure !

**MERCI À TOI, TON GROUPE, pour ton engagement, au nom de l'équipe et les acteur-rices mobilisé-es pour la recherche de fonds.**

## PASSONS AUX CHOSES SÉRIEUSES :

### 1. Toutes les informations sur l'appel à projet vous les trouverez sur :

N'oubliez pas de cibler l'appel à projet FDVA2 qui correspond au département dans lequel se trouve votre groupe et qui correspond à votre numéro SIRET comme établissement secondaire EEDF. Vous trouverez le code de l'appel à projet vous correspondant dans la note d'orientation régionale ou départementale à télécharger sur le site de l'appel à projet de votre région ou département.



<https://www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-les-appels-a-projets-2024.html>

**ATTENTION les dates renseignées sur le site [association.gouv](https://www.associations.gouv.fr) ne correspondent pas toujours à celles annoncées par les académies. Pensez à vérifier directement sur le site de l'académie de votre groupe.**

### 2. Votre demande sera à déposer sur :

Plateforme Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

### Et pour vous aider :



Tutoriel pour la création d'un compte : <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-1Oe3w>



Tutoriel pour effectuer une demande de subvention : [https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_F1bXFg](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_F1bXFg)



Un guide pas à pas d'un dépôt de demande de subvention : <https://www.ac-aix-marseille.fr/media/23588/download>



### 3. Votre demande sera à construire à partir du projet type annexe à ce document :

Descriptif (partie qualitative du dossier) et le budget prévisionnel (partie financière du dossier).

#### Informations administratives :

- SIREN EEDF : 775 675 598
- SIRET EEDF : 775 675 598 00
- 665 N° RNA : W93200222

#### RIB

Le compte bancaire associée à la demande devra être en cohérence avec le Siret utilisé (même nom qui s'affiche pour l'établissement secondaire EEDF et même adresse postale).

#### Personne à identifier comme Responsable du dossier :

- Une des personnes occupant une missions institutionnelles (organisation, coordination, représentant, trésorerie)
- ou le / la porteur·euse du projet s'iel gère en direct la demande de financement.

Une attestation de délégation de signature à votre nom doit être établie, elle vous sera également demandée au moment du dépôt de la demande de subvention.

### 4. Si votre dossier est accepté, l'étape finale sera le compte rendu

L'année suivante un compte rendu du projet réalisé vous sera demandé. Soyez précis·e dans votre rédaction.

Un guide pas à pas de la saisie du compte rendu d'une action financée sur le Compte Asso :

TUTORIEL POUR SAISIR LE  
COMPTE-RENDU D'UNE  
ACTION FINANCÉE SUR LE  
COMPTE ASSO



<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/23591/download>

⌘ [Revenir au sommaire](#) ⌘

#### L'établissement secondaire EEDF associé à la demande doit disposer d'un numéro SIRET

Votre groupe doit avoir son propre numéro (Si vous ne disposez pas de numéro SIRET, vous pouvez faire une demande en vous appuyant sur le document. : Formalité de création d'un SIRET pour une SLA – hyperlien pour télécharger ce guide) - en cas de besoin aide auprès des CAFT.

#### Personne à identifier comme Représentant légal dans la demande :

M. Damien POLLET, Délégué général EEDF  
mobilisation@eedf.fr / 01 48 15 17 66

Pour obtenir la délégation de signature, vous pouvez contacter :

Ana Dominguez

Coordinatrice administrative  
Mail : ana.dominguez@eedf.fr  
Tél fixe : 01 48 15 17 61

Informations à lui transmettre avec votre demande : votre numéro d'adhérent et votre fonction dans le groupe.

## 1. Défiscalisation

La réduction d'impôt est de 66 % du montant des dons. La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple :

Pour un don de 200 € à une association sportive ou culturelle :

Vous avez droit à une réduction d'impôt de : 132 € (200 € x 66 %).

## 2. Renonciation au remboursement des frais engagés en tant que bénévole

Un-e bénévole adhérent-e qui engage des frais personnels dans le cadre des activités de l'Association peut renoncer à leur remboursement, ce qui est une économie pour l'Association. En contrepartie, les parts non remboursées des dépenses peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt au même titre que les dons.

Il est indispensable de produire des justificatifs : factures, tickets, etc...et impératif d'utiliser le site dédié : <https://renonciations.eedf.fr/>

Pour toute question : [renonciation@eedf.fr](mailto:renonciation@eedf.fr)





## Les aides pour la formation

- Le FDVA 1 (volet formation continue)
- Le BAFA et le BAFD



## COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION FDVA POUR LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

### C'est quoi ?

Le Fonds pour le développement de la vie associative FDVA1 est un dispositif financier de l'Etat pour le soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Il soutient des formations tournées vers le projet associatif ou de formations techniques liées à l'activité ou au fonctionnement de l'association.

### Pour qui ?

Pour les équipes régionales qui organisent et mènent des actions de formation pour les bénévoles de leur région. Par exemple : les modules de formation proposés dans les TREMPLINS.

Les groupes et l'ensemble de structures locales qui proposent des modules de formations à leurs bénévoles.

**ATTENTION : le FDVA1 ne finance pas les formations diplômantes et/ou certifiantes. Les modules de formation doivent être conçus par l'association à destination des bénévoles et/ou d'un public extérieur. Communiquer et faire bénéficier de nos formations de façon élargie contribue au développement de l'asso !**

## PASSONS AUX CHOSES SÉRIEUSES :

### 1. Toutes les informations sur l'appel à projet vous les trouverez sur :

N'oubliez pas de cibler l'appel à projet FDVA1 qui correspond à votre région ou structure local et à votre numéro SIRET comme établissement secondaire EEDF. Vous trouverez le code de l'appel à projet vous correspondant dans la note d'orientation régionale ou départementale à télécharger sur le site de l'appel à projet.

<https://www.association.gouv.fr/FDVA.html>



**ATTENTION les dates renseignées sur le site association.gouv ne correspondent pas toujours avec celles annoncées par les académies. Pensez à vérifier directement sur le site de l'académie de votre région.**

### 2. Votre demande sera à déposer sur :

Plateforme Le Compte Asso :



<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

### Et pour vous aider :



Tutoriel pour la création d'un compte :  
<https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-10e3w>



Tutoriel pour effectuer une demande de subvention :  
[https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_F1bXFg](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_F1bXFg)



Un guide pas à pas d'un dépôt de demande de subvention :  
<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/23588/download>



### 3. Votre demande sera à construire à partir du plan de formation à travailler en lien avec l'équipe formation ASAF

Il vous sera demandé de décrire le module de formation à mettre en place : intitulé, objectifs, méthode pédagogique, public cible ... et le budget associé.

#### Informations administratives :

- SIREN EEDF : 775 675 598
- SIRET EEDF : 775 675 598 00 665
- N° RNA : W932002229

#### RIB

Le compte bancaire associée à la demande devra être en cohérence avec le Siret utilisé (même nom qui s'affiche pour l'établissement secondaire EEDF et même adresse postale).

#### Personne à identifier comme Responsable du dossier :

Le.la responsable régionale.e ou le trésorier.ère régionale.e /locale.e

Une attestation de délégation de signature à votre nom doit être établie, elle vous sera également demandée au moment du dépôt de la demande de subvention.

#### L'établissement secondaire EEDF associé à la demande doit disposer d'un numéro SIRET

Votre région ou structure local doit avoir son propre numéro

(Si vous ne disposez pas de numéro SIRET, vous pouvez faire une demande en vous appuyant sur le document. : Formalité de création d'un SIRET pour une SLA [ici](#) - en cas de besoin aide auprès des CAFT.

#### Personne à identifier comme Représentant légal dans la demande :

M. Damien POLLET, Délégué général EEDF  
mobilisation@eedf.fr / 01 48 15 17 66

Pour obtenir ce document, vous pouvez contacter :

Ana Dominguez

Coordinatrice administrative

Mail : ana.dominguez@eedf.fr

Tél fixe : 01 48 15 17 61

Informations à lui transmettre avec votre demande : votre numéro d'adhérent et votre fonction dans la région.



<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/23591/download>



### 4. Si votre dossier est accepté, l'étape finale sera le compte rendu.

L'année suivante un compte rendu du projet réalisé vous sera demandé. Soyez précis dans votre rédaction. Une feuille d'émargement qui justifie la mise en place des modules de formation peut être demandée. Exemple [ici](#)

Un guide pas à pas de la saisie du compte rendu d'une action

financée sur le Compte Asso :





## C'est quoi ?

Les aides à la formation BAFA-BAFD sont de trois niveaux : départemental, régional et national. Elles sont cumulables entre elles. D'autres aides peuvent exister au niveau de votre commune ou communauté de communes. Certaines aides sont touchées par le-la stagiaire à la fin du cursus. Il arrive que ce soit au-la stagiaire d'en faire la demande. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre région EEDF ou de la structure organisatrice du stage.

## Les aides spécifiques BAFA



Plus d'infos : [ICI](#)



### L'aide nationale pour tous-toutes

La Caf vous aide à financer votre diplôme grâce à une aide de 200€ versée sans conditions de ressources. Pour en bénéficier, il faut avoir complété à chaque étape le [formulaire de demande](#) et l'envoyer à la Caf de votre lieu de résidence dans un délai de trois mois après la fin du cursus.

### Les aides territoriales

En complément, certaines CAF peuvent attribuer des aides départementales dont les conditions et montants peuvent varier. Pour savoir si votre CAF en fait partie, il suffit de renseigner votre code postal sur [caf.fr](#). à préciser ou compléter.

Enfin, les [conseils départementaux ou régionaux](#), les mairies, les comités d'entreprise peuvent également proposer des aides, le plus souvent soumises à conditions (de ressources, d'âge, de localisation géographique, etc.).

### Pour les volontaires en service civique

Bon à savoir : si vous avez effectué un service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023, vous pouvez bénéficier d'une aide supplémentaire de l'Etat de 100€ pour le passage du Bafa. La demande est à déposer auprès de l'[Agence de services et de paiement](#) (ASP) avant le 30 novembre 2024.

### Quelques exemples de financement du BAFA par des CAF :

**CAF du Val-de-Marne (94)** : 2 aides proposées : 600 € pour la session de formation générale et 300 € pour la session d'approfondissement ou de qualification. Retrouvez les infos [ici](#).

**CAF du Pas-de-Calais (62)** : Les 16-25 ans, résidant dans le Pas-de-Calais, peuvent bénéficier d'une aide de 200 € : [en savoir plus](#).

**CAF du Morbihan (56)** : Les jeunes de moins de 25 ans résidant dans le département peuvent bénéficier d'une aide de 400 € sous conditions d'allocations familiales : [en savoir plus](#).

**CAF de la Haute-Saône (70)** : Une aide de 400 € pour les personnes de 16 à 30 ans dès l'inscription à la 1ère session de formation : [en savoir plus](#).

**CAF du Puy-de-Dôme (63)** : une aide complémentaire de 200 € : [en savoir plus](#).

**CAF des Bouches-du-Rhône (13)** : des aides de 141 € à 350 € pour le stage de formation générale et le stage d'approfondissement ou de qualification sous conditions de ressources : [en savoir plus](#).

## Les aides spécifiques BAFA

Certaines CAF peuvent attribuer des aides départementales dont les conditions et montants peuvent varier. Pour savoir si votre Caf en fait partie, il suffit de renseigner votre code postal sur [caf.fr](http://caf.fr) à préciser ou compléter.

De même que pour le BAFA, les conseils départementaux ou régionaux, les mairies, les comités d'entreprise peuvent également proposer des aides, le plus souvent soumises à conditions (de ressources, d'âge, de localisation géographique, etc.).

L'association propose un dispositif financier pour soutenir les jeunes adhérent.es en formation de direction : une prise en charge au niveau national de 50% du prix plancher du stage BAFA suivi au sein des EEDF dès 2024.

Pour les nouveaux groupes qui organisent leur premier camp, la totalité du premier stage est prise en charge.

Pour plus d'informations : Céline Gaudry-Zwierniak [celine.gaudry-zwierniak@eedf.fr](mailto:celine.gaudry-zwierniak@eedf.fr)

## Aide au financement du Bafa et ou Bafd par votre région ou votre département

D'autres organismes peuvent venir compléter l'aide nationale ou départementale de la CAF selon votre lieu de résidence. Les conseils régionaux et généraux (niveau départemental), mais aussi les mairies mettent en place, selon leurs politiques, des dispositifs spécifiques pour aider les jeunes à financer leur BAFA.

Voici les différentes aides au financement Bafa accessibles :

- Renseignez-vous auprès de votre Conseil régional ou départemental : à titre d'exemple, découvrez [l'aide BAFA BAFA du finistère](#)
- Adressez-vous à votre mairie pour savoir si des financements sont accessibles
- Le ministère de la Jeunesse : Prioritairement accessible aux étudiant.es, demandeur.euses d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux, une aide peut être accordée. Pour en savoir plus, contactez votre direction départementale de la jeunesse et des sports.

Quelques exemples :

**Nord Pas de Calais** : cliquez ici sur [Coup de pouce BAFA BAFA](#)

**Nouvelle Aquitaine** : cliquez ici sur [Les aides nouvelle aquitaine](#)

**Seine Saint Denis** : cliquez ici sur [aide à la formation bafa](#)

**Val de Marne** : cliquez sur [participation financière pour l'obtention du bafa](#)

**Sarthe** : cliquez sur [Formation bafa bafd et bnssa les aides financières](#)

**Région Auvergne Rhône Alpes** : cliquez sur [Les aides bafa-bafd](#)

**Ile et Vilaine** : cliquez sur [Aides du département](#)

## Rappel sur le parcours BAFA

Le BAFA se déroule en trois étapes :

1. La formation initiale (8 jours) ou "BAFA base"
2. Le stage pratique qui se déroule en camp et doit durer 14 jours
3. Le stage d'approfondissement (6 jours) ou "appro" (jeu, théâtre, assistant sanitaire...) ou le stage de qualification (8 jours) qui apporte une qualification supplémentaire (surveillant.e de baignade...).





## Le soutien aux activités

- La Prestation de Service Ordinaire de la CAF (PSO)
- Les aides à la création de groupe



## La PSO c'est quoi ?

La prestation de service ordinaire (PSO) est un dispositif de la CAF qui permet de soutenir l'activité et d'adapter au mieux le prix pratiqué pour les familles. Il s'agit d'une prestation versée en fonction de l'activité réelle (heures d'activité réalisées) et du nombre d'enfants et de jeunes accueilli-es dans la structure. Sont pris en compte les journées d'activité seules (mercredi, samedi et dimanche selon les territoires), les week-ends avec nuitées, les séjours courts de 4 nuits consécutives et les séjours jusqu'à 6 jours et 5 nuits (déclarés comme séjours de vacances).

## Pour qui ?

Toutes les structures locales d'activité des EEDF qui proposent un accueil régulier d'enfants et de jeunes dans l'année sur les journées identifiées par la CAF: mercredi, samedi, et dimanche selon les territoires.

Tous les groupes locaux et centres qui fonctionnent tout au long de l'année.

## À combien s'élève la PSO ?

Pour référence, voici les barèmes plafonds de 2023-2024: 0,62 € par heure pour l'accueil de loisirs extrascolaire et 0,92 € par heure pour l'accueil adolescent\* (12-17 ans). En fonction de votre territoire d'implantation, vous pouvez bénéficier du Bonus Territoire\* qui est une bonification du barème de la PSO\*. Vous pouvez aussi obtenir une majoration avec le Bonus inclusion handicap\*.

Le nombre d'heures maximum pris en compte par la CAF est de 8 heures pour une journée simple et 10 heures pour une journée avec nuitée.

Par exemple, un groupe qui accueille 40 enfants sur 8 week-ends dans l'année pourra percevoir environ 3570 € en accueil extrascolaire.

Autre exemple, un groupe qui accueille 30 enfants sur 10 journées par an percevra environ 1500 €. Ces montants peuvent être majorés en cas de convention «accueil adolescent»\*.

## À quoi peut servir la PSO ?

La PSO vise à soutenir l'activité des accueils de loisirs et peut-être considérée comme une subvention de fonctionnement. Ainsi, votre structure peut l'utiliser pour des achats de fournitures, des investissements, pour financer la formation, pour organiser des week-ends respons, des rencontres entre bénévoles, etc

Il est important de garder une cohérence entre les tarifs appliqués et les prestations versées par la CAF afin de permettre à la structure de conserver un fond pouvant servir au fonctionnement des activités.

La PSO permet en effet de compenser un "manque à gagner" pour la structure locale d'activité.

\*se renseigner auprès de la CAF de son territoire.

## Votre structure est-elle éligible à la PSO ?

Votre structure doit être conventionnée par la CAF pour percevoir la PSO et doit respecter certaines conditions de fonctionnement :

- Déclarer l'activité auprès des SDJES1 (déclaration initiale et complémentaire déposées et validées sur TAM)
- Mettre en place une facturation à l'activité ou facturation au forfait (peut être une tarification annuelle couvrant la totalité des activités proposées)
- Proposer une tarification modulée en fonction du quotient familial ou des tranches de revenus imposables (au minimum deux tarifs différenciés)
- Tenir un registre de présence avec un suivi des heures réalisées pour chaque enfant ou jeune

## Et dans la pratique, comment ça se passe ?

Pour percevoir la PSO, il y a différentes étapes à accomplir. Ne vous inquiétez pas, l'équipe des Animatrices Développement Mobilisation des Ressources (ADMR) est là pour vous accompagner dans l'aventure !

### 1. Première étape : Le conventionnement avec la CAF

Pour percevoir la PSO, les structures doivent nécessairement être conventionnées par la CAF de leur territoire.

Il est possible que votre groupe soit déjà conventionné. Dans ce cas, il suffit de renouveler cette convention tous les 3 ans auprès de la CAF. Dans le cas contraire, si vous êtes dans un nouveau groupe ou que cela n'a jamais été fait, vous devrez en faire la demande en prenant contact avec le/la conseiller·ère territorial·e de la CAF de votre territoire.

Par ailleurs, il est possible qu'il existe déjà une convention pour votre département. Pour le savoir, renseignez-vous auprès de votre équipe régionale ou de l'équipe ADMR.

Il vous faudra fournir les documents listés ci-dessous (liste non-exhaustive selon la CAF référente) :

- Statuts des EEDF\*
- Avis de situation INSEE (SIRET)\*
- Liste des membres du CA (Comité Directeur)\* et éventuellement liste des membres de l'équipe de groupe (si demandé par la CAF)
- Projet éducatif\*
- Projet pédagogique
- Budget prévisionnel (année N ou N+1)
- RIB
- Récépissé de dernière déclaration en préfecture\*
- Délégation de pouvoir/signature (à demander à Ana Dominguez le cas échéant)
- Formulaire mon enfant (\*lien)
- Programme d'activités (année N ou N+1)
- Récépissé de déclaration au SDJES (fiche initiale et fiche complémentaire déposées sur TAM)
- Grille tarifaire avec des tarifs échelonnés en fonction du quotient familial (au minimum deux tarifs différenciés)

\*Vous pouvez trouver l'ensemble des documents officiels de l'association dans l'espace documentaire : <https://www.eedf.fr/documents/4-gouvernance-et-vie-associative-cgva/>

Documents complémentaires qui peuvent être demandés :

- Règlement intérieur (\*modèle)
- Projet ou règlement de fonctionnement (\*modèle)
- Rapport d'activité (\*modèle ou rapport d'APL)

Dès validation des pièces justificatives, la CAF établit la convention à signer par le responsable de votre structure (RSLA ou TSLA).

**Options de facturation à choisir dans la convention = option n°5 : uniquement pour l'acquittement d'un forfait**

**En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'équipe des ADMR ou des CAFT.**

À noter que la CAF de votre territoire vous demandera, dans le cadre du conventionnement, d'ajouter son logo sur tous vos supports de communication à destination des familles (flyer, plaquette, site internet, planning vidéo, etc.).

## **2. Deuxième étape : Désigner les bénévoles correspondant·es CAF**

Votre structure doit désigner au moins deux bénévoles pour la déclaration des données (fournisseur de données d'activités et fournisseur de données financières) et un·e bénévole (approbateur·rice) en charge de contrôler les déclarations et de les transmettre à la CAF via la plateforme de saisie.

Vous devez enfin demander à votre CAFT référent, l'habilitation des profils des bénévoles afin d'accéder à la plateforme de saisie des données.

## **La plateforme de saisie des données: AFAS**

Toutes les déclarations demandées par votre CAF référente seront à saisir sur la plateforme Afas (Aides financières d'action sociale). Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur Mon Compte Partenaire en utilisant l'identifiant CAF qui vous a été envoyé suite à la demande faite à Ana Dominguez (voir paragraphe ci-dessus).

 [Lien d'accès à Mon Compte Partenaire](#)

Un guide d'utilisateur du service Afas vous est proposé ici et un tuto vidéo [ici](#).

 N'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe ADMR ou CAFT pour toute question et/ou assistance.

## **3. Troisième étape : Mettre en place un suivi des activités**

L'étape la plus importante pour les EEDF est la réalisation des activités avec les jeunes. Dans ce cas, seul le plaisir et la bonne humeur sont visés.

Dans le cadre de votre conventionnement avec la CAF, et pour percevoir la PSO, il vous faut respecter un certain cadre.

Ainsi, vous devrez veiller à bien tenir à jour les informations suivantes :

- La **liste des enfants** ayant participé aux activités
- Le **nombre d'heures** d'activités réalisées
- Les **lieux** d'activités
- Les **dates** d'activités
- Un système de **facturation** (que la CAF pourra vous demander en cas de contrôle)
- Une **comptabilité analytique** permettant d'identifier et d'extraire les opérations financières liées aux seules activités relevant de la PSO.

Pour cela, il est impératif de mettre en place un **registre de présence** si ce n'est pas déjà fait. Vous trouverez un exemple [ici](#).



Attention : Tous les justificatifs exigés par la convention PSO doivent être conservés et accessibles pendant 3 ans minimum et jusqu'à 6 ans, sachant que les contrôles sont fréquents

## 4. Quatrième étape : Déclarer les données auprès de la CAF

Dans un premier temps, vous devrez déposer un prévisionnel d'activités donnant le nombre d'heures que vous allez réaliser ainsi que le nombre d'enfants à y participer. Il vous sera également demandé un budget prévisionnel (BP). Veillez à ce qu'il soit à l'équilibre.

Une fois ces informations communiquées, la CAF vous notifie du montant prévisionnel de la subvention en fonction de votre nombre d'enfants participant·es et du volume d'activité renseigné.

Après avoir réalisé vos activités et scrupuleusement rempli vos fiches de présence, les bénévoles habilités pour la saisie des données d'activité et des données financières pourront déposer ces données sur leur compte AFAS. Cette étape se déroule sur plusieurs périodes (en fonction de la CAF référente) :

- **En décembre/janvier** : le prévisionnel d'activité et le prévisionnel financier > la CAF envoie une notification du montant prévisionnel de la PSO pour l'année et un échéancier des acomptes qui seront versés tout au long de l'année (en général jusqu'à 75% du montant total de la PSO versés en acomptes).
- **Le mois de mars**. Ici il s'agit de déclarer son prévisionnel d'activités pour l'année à suivre.
- **Le mois de juin**. A la mi-année, vous devrez déclarer le réel des activités réalisées depuis le début ainsi que le prévisionnel pour le reste de l'année. Vous recevrez alors une autre part de la subvention.
- **Le mois de septembre**. Vous devrez déclarer le réel des activités réalisées depuis le début ainsi que le prévisionnel pour le reste de l'année. Vous recevrez alors une autre part de la subvention.
- **En janvier de l'année suivante**, vous devrez déclarer le réel de vos activités pour toucher le reste de la subvention.



Attention : Vous devrez être au plus proche de la réalité. Dans le cas où vous déclarez trop d'enfants ou activités, votre groupe devra rembourser le trop-perçu. A l'inverse, si vous déclarez en deçà de la réalité, vous devrez apporter des justifications à la CAF ce qui peut compliquer le processus. De plus, votre BP doit être à **l'équilibre**, sous peine de vous voir refuser la PSO. Enfin, si vous ne pouvez pas présenter toutes les pièces justificatives en cas de contrôle de la CAF, vous risquez de devoir rembourser une partie de la PSO perçue.

### Les outils et ressources

- Modèle de registre de présence
- Modèle de facturation (voir CAFT)
- Tuto Afas et guide d'utilisateur
- Tuto déclaration TAM
- Liste des documents officiels de l'association
- Modèle de règlement de fonctionnement



# LES AIDES À LA CRÉATION DE GROUPE

## C'est quoi ?

Une aide de 800 € pour chaque nouveau groupe local.

Cette première aide permet de lancer les activités du groupe. Elle est complétée par la prise en charge du premier BAFD qui permet d'organiser son premier camp.

## Pour quoi ?

Financer l'achat de matériel ou la formation.

## Quelles sont les modalités de versement ?

Avant achat : soumettre le devis ou la capture d'écran du panier de commande.

Cette commande peut être réglée directement par le siège.

Après achat : soumettre la facture justifiant l'achat ou le reçu de paiement (formation)

Idéalement cette aide est à utiliser en une seule fois.

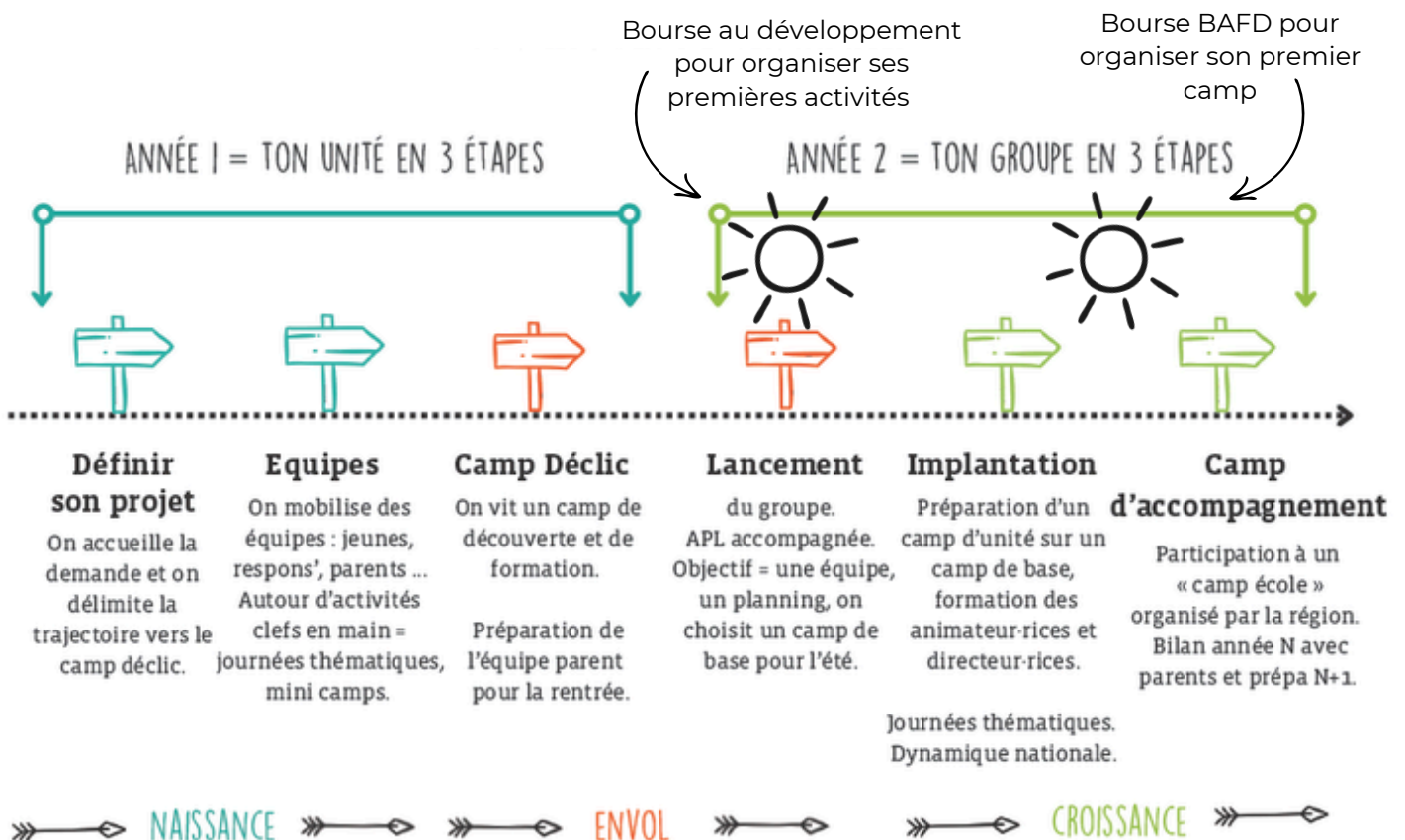
## Comment la demander ?

Se rapprocher de l'animateur.ice développement en suivi de votre région : cette personne salariée va accompagner le suivi général de votre nouveau groupe local.

En cas de besoin, vous pouvez également envoyer directement la demande à

[emmanuel.louis@eedf.fr](mailto:emmanuel.louis@eedf.fr) avec en copie à l'animateur.ice développement (AD) qui suit votre région.

## L'APPROCHE DÉCLIC



## 6 ÉTAPES POUR RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT DE SON GROUPE LOCAL



## Les aides pour les camps

- L'aide aux vacances pour les enfants de la CAF
- L'aide au départ en vacances de la Jeunesse au Plein Air (JPA)
- Le dispositif des Vacances Apprenantes
- Le dispositif PASS COLO



## 1. Présentation du dispositif

Selon les départements les CAF proposent ou non un dispositif d'aide aux familles allocataires pour financer les séjours "longs" (souvent à partir de 5 jours). Ce dispositif prend souvent le nom de AVE (Aide aux Vacances Enfants) ou AVEL (Aide aux Vacances Enfants Locale) ou CVL (Convention Vacances Loisirs). L'objectif de ce dispositif est d'aider les enfants qui sont allocataires de la CAF du département et dont les droits d'aide aux vacances sont ouverts.

## 2. Conventonnement

Lorsqu'un tel dispositif existe, une convention entre la structure EEDF et la CAF doit préalablement être signée. Dans certains départements ou régions la gestion des aides CAF de plusieurs structures EEDF est centralisée, contactez votre équipe régionale pour vérifier si une telle organisation existe avant tout conventonnement du groupe.

Le traitement des dossiers d'aide est là aussi propre à chaque CAF, la [plateforme en ligne VACAF](#) tend à se généraliser mais certaines CAF demandent à compléter et renvoyer des formulaires et autres tableaux EXCEL. Il est habituellement nécessaire d'obtenir auprès de la famille le numéro allocataire, le quotient familial CAF, le nom, prénom, date de naissance de l'enfant.

DEMANDE DE LABELLISATION  
AVE EN LIGNE



<https://2024.vacaf.org/FW7/open/acces/demande>

## 3. Montant de l'aide

Pour chaque enfant, le montant de l'aide peut être forfaitaire ou à la journée d'activité. Sur une année civile, le crédit d'aide par enfant peut être illimité, plafonné à un nombre de jours, limité à un seul forfait annuel.

Pour la structure EEDF, l'enveloppe d'aides pouvant être attribuées est souvent plafonnée à un montant déterminé lors de la convention. Pour les dossiers traités sur VACAF, si la CAF a épuisé son budget (courant), tout dossier individuel peut subitement ne plus pouvoir être ajouté, d'où l'intérêt d'enregistrer le plus tôt possible l'enfant sur VACAF.

**En cas de camp jumelé avec un autre groupe : c'est l'organisateur qui doit gérer le conventonnement.**

**Pour les enfants qui ne sont pas issus.es du territoire : se rapprocher de la CAF.**

Les comités départementaux JPA attribuent des aides au départ en séjours collectifs de mineurs (Colonies, mini-camps, camps de scoutisme...) en complément d'autres financeurs: Caisse d'Allocations Familiales (ou Mutualité Sociale Agricole).

Vous devez vous adresser au comité départemental de votre territoire:

[Trouver le comité JPA le plus proche](#)

D'autres organismes peuvent également contribuer au financement du départ en séjour collectif de votre enfant:

- Les mairies, conseils départementaux et régionaux. Ils facilitent le départ en colonies de vacances et centres de vacances des enfants et des jeunes, en proposant séjours ou aides financières
- Le Conseil Social et Economique de votre entreprise, selon sa taille, peut lui-même organiser des colonies de vacances. Il peut également proposer des inscriptions avec des organisateurs partenaires ou distribuer des aides au départ comme les Chèques-Vacances. Renseignez-vous !
- Existe-t-il d'autres aides pour partir en colo ? Certaines associations comme la JPA, les Restos du Cœur, le Secours populaire ou le Secours catholique par exemple apportent également des aides au départ en colonies de vacances. Ces aides sont apportées selon les territoires, n'hésitez pas à les contacter directement.

## Les classes de découvertes

JPA développe, en partenariat avec l'ANCV et Enfance et Montagne, une politique d'aide aux départs en classe de découvertes.

L'établissement scolaire doit déposer un dossier auprès de JPA pour bénéficier de ce dispositif, nommé Ma classe en voyage.

Les conditions d'éligibilités, Il y a 6 critères d'éligibilité:

- Le séjour est à minima de 4 nuitées et au maximum de 14 nuitées.
- Il se déroule sur le territoire de l'Union Européenne.
- L'enfant ou le jeune doit avoir moins de 18 ans.
- Le quotient familial des familles bénéficiaires est inférieur ou égal à 900 €: obligation de les renseigner dans le formulaire.
- Un cofinancement est obligatoire. Par exemple: subvention d'une mairie, de la Caf, foyer socio-éducatif, etc.
- Le coût par jour est inférieur à 110 €.

Le fait de remplir ces 6 critères n'implique pas automatiquement l'attribution d'une aide. Celle-ci est décidée par une commission.

À qui envoyer la demande: Aides au départ en classe de découverte - La Jeunesse au Plein Air ([jpa.asso.fr](http://jpa.asso.fr))

## De quoi s'agit-il ?

Le dispositif **AVE nationale** est désormais appliqué par toutes les Caf qui de leur côté ont ajusté ce socle à leur AVE locale. Ce socle national ambitieux, permet de doubler le niveau moyen d'aide de l'AVE — qui prenait en charge en moyenne 36% du coût du séjour (216€ en moyenne) — pour atteindre 70% du coût du séjour, soit environ 415€ par enfant.

L'ambition est également d'élargir les critères d'éligibilité, afin qu'environ la moitié des enfants allocataires de 6 à 17 ans puissent être éligibles au dispositif, ce qui correspond à un QF  $\leq 950\text{€}$ . Vous n'aurez qu'à déduire le montant de l'AVE du coût total du séjour. La famille paie le reste à charge à l'organisateur. VACAF verse l'AVE à l'organisateur. La labellisation AVE nationale vous permet d'accueillir des enfants de votre territoire et/ou de l'ensemble du territoire métropolitain et DOM en fonction de votre projet éducatif.

## Les bénéficiaires

Tous les enfants de 6 à 17 ans, issus d'une famille ayant un QF  $\leq 950\text{€}$  (QF de janvier 2026 après renouvellement des droits aux prestations familiales).

## Montant de l'AVE

Prise en charge de 70% du coût du séjour, dans la limite de 50€ par jour pour une durée maximale de 15 jours.

## Les séjours

**L'AVE** est une aide à la famille pour financer une partie du séjour collectif de son/ ses enfant(s), complémentaire aux aides déjà existantes (Pass colo, collectivité, CSE, ANCV...).

Elle est versée à l'organisateur du séjour, selon le principe du tiers payant, pour diminuer le reste à charge de la famille et lever le frein financier au départ en colo. Le séjour doit avoir une durée minimale de 4 nuits / 5 jours et respecter les principes de la charte de la laïcité (ci-jointe en annexe).

L'AVE est utilisable uniquement pendant les vacances scolaires dans la limite de 14 séjours par an.

L'organisateur s'engage à accueillir tous les mineurs sans discrimination dans le respect de l'ouverture à tous. Les séjours doivent être déclarés auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) compétent et organisés durant les congés scolaires. L'information des familles : Les familles allocataires bénéficiaires de l'AVE recevront leur notification de droits via «Mon Compte» du site caf.fr dans le courant du mois de février 2026.

## Avant le séjour :

- Identification de l'enfant, via le n° allocataire, pour vérifier son éligibilité.
- Consultation des droits (montant de l'aide) et calcul du reste à charge de la famille en déduisant toutes les aides pour lesquelles elle est éligible (Pass colo, Collectivités, etc...)
- Création du séjour et enregistrement des enfants (au fur et à mesure des inscriptions)

## Après le séjour :

- Facturation des séjours pour le versement de l'AVE

### Pour demander une labellisation :



Proposer de l'AVE c'est être labellisé VACAF ! deux voies sont possibles selon votre situation :

A - Vous êtes non labellisée par VACAF et/ou les CAF : Orientation de la demande à réaliser depuis le site [partenaires.vacaf.org](https://partenaires.vacaf.org)

B - Vous êtes DÉJÀ LABELLISÉ conventionné Pass colo : Demande de labellisation à réaliser directement sur le site [2026.vacaf.org](https://2026.vacaf.org)



Toutes les informations dont vous avez besoin pour rentrer dans le dispositif sont disponibles [ICI!](#)

## Important

Certaines particularités peuvent être appliquées selon les territoires !

Contactez l'équipe MDR si vous retrouvez des situations exceptionnelles :  
[mobilisation@eedf.fr](mailto:mobilisation@eedf.fr)

## LE DISPOSITIF PASS COLO

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le **Pass colo** est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants qui sont dans l'année de leurs 11 ans, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à une aide financière. **En 2026, le Pass colo concerne les enfants nés en 2015. (ou nées en 2024 n'ayant pas bénéficié de l'aide - possible de la reporter de 1 an).**

### Pour les familles

Le Pass colo en 3 étapes : toutes les infos en cliquant [ici](#)

Les critères d'éligibilité **2026**, **attention** les montants peuvent varier chaque année :

1 - Votre enfant doit être né.e en 2015.

2 - Votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1500€.

- QF de 0 à 200 : aide de 350 €
- QF de 201 à 700 : aide de 300 €
- QF de 701 à 1200 : aide de 250 €
- QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

3 - Vous devrez choisir un séjour éligible au Pass colo. Les séjours éligibles au Pass colo sont consultables sur le site : <https://www.jeunes.gouv.fr>

Le Pass colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant et doit être utilisé pendant les vacances scolaires. Le Pass colo est cumulable avec les autres aides aux départs en vacances mais sera utilisé en priorité et les autres aides viendront s'ajouter dans un second temps.

### Pour les organisateurs de séjours

Vous êtes un organisateur de séjours et vous souhaitez vous inscrire dans le dispositif Pass Colo il faut faire une demande de conventionnement sur VACAF.

### Le rôle du partenaire Pass Colo

Le partenaire conventionné Pass colo est contacté par des familles qui souhaitent inscrire leur enfant âgé de 11 ans (né.e en 2013) dans un séjour de vacances tout en pouvant déduire l'aide octroyée par l'Etat après facturation du séjour.

Ensuite, tout se passe sur le site de gestion VACAF :

- le calcul automatisé du montant de l'aide ;
- la confirmation de la réservation ;
- la facturation;
- le versement de l'aide (dans un délai moyen de 5 semaines)

L'aide Pass colo étant une aide en tiers payant, vous percevrez son montant après réalisation et facturation du séjour, la famille payant de son côté le reste à charge. Le conventionnement de votre structure vous permet d'accueillir tous les enfants bénéficiaires de cette aide.

### Démarche de labellisation

1 - Vous êtes conventionné VACAF

- Connectez-vous à votre espace VACAF [ici](#)
- Identifiez l'encart "Pass colo" à côté de celui "AVE"
- Validez votre demande de conventionnement

2 - Vous n'êtes pas conventionné VACAF

- Effectuer une demande d'accès au site de gestion VACAF pour les démarches de labélisation : cliquez [ici](#)
- Une fois votre accès activé, compléter une fiche de renseignement (sauf si vous êtes déjà labellisé AVE)
- Validez votre demande de conventionnement.



## Soutenir les projets locaux et de jeunes

- Les actions locales d'autofinancement
- Les appels à projets
- FDVA 2 : volet innovation
- Le financement participatif (crowdfunding)
- Appel aux dons et renonciation de frais
- Le mécénat : mobiliser des partenaires
- Le dispositif Ville Vie Vacances (VVV)
- Les aides de la CAF : projets jeunes, ouverture sur le monde et chantier international



VOUS TROUVEREZ ICI DES INFORMATIONS UTILES POUR PRÉSENTER L'ASSOCIATION ET RÉPONDRE AUX DEMANDES ADMINISTRATIVES DES BAILLEURS.

Voilà une autre façon de financer son projet, avec moins de paperasse et plus de terrain : mener des actions d'autofinancement avec les jeunes, les membres de l'équipe de groupe et les parents.

Il y a mille et une actions imaginables: vente de produits faits main (gâteaux, bougies, confitures, objets en bois, cousus ou tricotés ...), organisation de festivités, emballage papier cadeaux, vente de muguet ... Celles que nous vous présentons ci-dessous sont des exemples d'actions réalisées par des groupes (que nous remercions chaleureusement pour nous avoir partagé leurs expériences)!

Réaliser une action d'auto financement peut demander plus ou moins de temps de préparation en fonction de l'action choisie mais c'est en général une excellente manière d'impliquer les jeunes dans le financement du projet de groupe, de leur unité, et particulièrement les Aîné-es pour leur projet de clan.

### Exemples d'actions

#### Jeudi c'est couture

Créer de petits objets à zéro coût rapidement réalisables en couture et facilement vendables : sac à tarte, sac en bâche publicitaire, sac à gamelles, sac à linge sale, masques,...

- **Durée / Planning** : Le premier jeudi de chaque mois de 18h à 22h avec repas partagé
- **Public** : Tout public intéressé pour acheter nos créations : nos entourages et les loups éclés pour les trucs utiles au camp (sac à gamelles, sac à linge sale, masques)
- **Participant-es adultes** : Tous-tes ceux qui ont envie d'aider, qui ont des talents de couture ou qui ont envie d'apprendre
- **Participant-es mineur-es** : Les Éclé-es et les Aîné-es pourront avoir envie d'être impliqués-es
- **Fonctionnement de l'équipe** : Par roulement
- **Compétences** : Savoir coudre à la machine pour au moins 2 participant-es
- **Partenariat** : Centre social pour le prêt de la salle de couture du club, accord sur le prêt de la salle le premier jeudi de chaque mois de 18h à 22h
- **Matériel** : Matières premières (tissus, sangles...) Machine à coudre si pas possible de nouer un partenariat avec un club de couture
- **Bénéfices potentiels** : 500€ par an selon la productivité et la compétence commerciale

#### CONSEILS

Cette action demande un peu de temps et de régularité (mais on n'est pas obligé de venir à chaque rencontre). Il est peut-être difficile de réussir à renouveler le noyau de participant-es... Une des solutions peut être de faire un planning à l'année sur lequel les familles et enfants s'inscrivent...

Mais en contrepartie cela crée un moment convivial entre membres du groupe et donne une occasion supplémentaire de renforcer les liens. Toute personne peut y participer car si on ne sait pas coudre, il y a plein d'autres tâches : mesurer, couper,... et les enfants aussi sont à la hauteur.

## Organiser un concert

Organisation d'un concert dans une salle des fêtes, avec restauration et boisson ainsi qu'une entrée à prix libre.

- Durée / Planning : Une soirée
- **Public : Le plus simple à toucher est le réseau de proches des membres du groupe. Mais il est ensuite possible d'ouvrir cet événement à toutes celles et ceux qui souhaitent venir passer un bon moment, les habitants du quartier, de la ville, les membres d'associations ...**
- **Participants adultes : 2 ou 3 adultes minimum**
- Participants mineurs : Cela peut être un projet intéressant pour un clan Ainé afin de financer son projet de camp.
- Fonctionnement de l'équipe : En permanence
- Compétences : Sonorisation et éclairage lumière pour les groupes de musique. Un permis B pour transporter le matériel
- Partenariat : Il peut être intéressant de trouver un accord avec la mairie ou une association pour louer à moindre coût une salle.
- Préparation : Difficile de toutes les citer mais dans les grandes lignes:
  - Compter 6 mois de préparation n'est pas de trop. Parmi toutes les grandes étapes:
  - Commencer à imaginer le projet avec une équipe motivée et décider d'une date
  - Repérer et contacter les différents intervenants extérieurs : producteur·rices de bière, de nourriture, musicien·nes, mairies pour location de salle, professionnelles du milieu du spectacle...
  - Trouver le matériel (en prêt ou en location ...)
  - Définir les tarifs (prix libre à l'entrée, conso et repas payant)
  - Faire des menus, s'approvisionner (alcool, soft, repas)
  - Monter une équipe plus large de bénévoles pour gérer la buvette, l'accueil, la décoration ...
  - Communiquer sur l'évènement
  - Installer et décorer la salle
  - Trouver un fond de caisse
  - Ranger et nettoyer la salle
  - Faire un bilan financier
- Matériel : La nourriture et les boissons, la salle des fêtes avec une scène, des tables, des chaises, une cuisine et un bar, avec un frigo, des voitures et camions, du matériel de cuisine (celui du groupe), du matériel de sonorisation, du matériel de lumière, de la décoration, du matériel de nettoyage.
- Bénéfices potentiels : Tout dépend de l'investissement de départ (produits de la buvette, communication, rémunération des artistes ...). Il est possible, avec du temps et des efforts, de faire un bénéfice de 150% par rapport à l'investissement de départ.



### CONSEILS

Faire une liste de tâches bien claire avec la description précise, l'état de son avancement, qui s'en charge et les échéances, accessible à tous.

L'organisation d'un concert avec une équipe très nombreuse peut s'avérer difficile : on perd du temps et on court après les gens pour qu'ils fassent ceux à quoi ils se sont engagés, il vaut mieux être un petit groupe super motivé et bien organisé.

### Autres exemples

Pour plus d'infos sur ces activités :  
[Ici](#)

- Jardinage
- Plantage de haies
- Taxi Plante
- Vide-grenier
- Service lors de la fête de Noël dans un hôpital
- Loto
- ...

⌘ [Revenir au sommaire](#) ⌘

## Qu'est-ce qu'un appel à projet ?

Un appel à projet est publié par les pouvoirs publics, les organismes institutionnels ou des financeurs privés afin de répondre à une problématique particulière en apportant un soutien financier.

Répondre à un appel à projet, c'est proposer une action correspondant à la problématique. Cette action peut déjà être en cours, auquel cas le financement viendra compléter le projet. Sinon, il s'agit d'une action élaborée spécialement pour l'appel à projet.

## Trouver un appel à projet

- La Fondation de France : chaque année, la Fondation de France lance des appels à projets pour l'année à venir répondant à des thématiques précises (médicales, environnementales, agricoles, culturelles, pédagogiques, etc.). Dorénavant, il est possible de répondre aux appels à projets via une plateforme dédiée et accessible depuis les pages des appels à projets en cours. Pour effectuer une demande de financement, suivez les instructions mises en ligne sur leur page [appels à projets](#)
- La Chambre Régionale de L'Economie Sociale et Solidaire Hauts-de-France a créé un moteur de recherche référençant la plupart des AAP de l'ESS <http://www.appelaprojets.org/>
- L'ADMICAL est une association qui a pour mission de donner aux entreprises et aux entrepreneurs l'envie et les moyens d'affirmer et de concrétiser leur rôle sociétal grâce au mécénat. Elle publie régulièrement les appels à projet de ses adhérents: [Les appels à projets | Admical | Le portail du mécénat](#)
- Carenews est le média des acteurs de l'engagement. Il présente quotidiennement l'actualité du mécénat, de l'engagement sociétal (RSE, ISR, DD...) et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS): [Carenews](#)
- En repérant les fondations dont les thématiques d'action sont similaires aux vôtres à l'aide des données rendues publiques par le gouvernement ([Fondations Reconnues d'Utilité Publique - data.gouv.fr](#)) et vous renseigner sur leurs potentiels appels à projet récurrents ou non. Par exemple Nature et découverte ([Déposer un projet - Fondation Nature & Découvertes \(natureetdecouvertes.com\)](#)) / Truffaut ([Soumettre un projet | Fondation Georges Truffaut \(fondation-georges-truffaut.org\)](#)), etc.
- Sur le site de votre ville, de votre communauté de communes, de votre département ou encore de votre région.

## Cahier des charges

Chaque appel à projet a son propre cahier des charges et il est essentiel de vérifier que votre projet réponde à chaque critère : le contexte du projet, les objectifs, le périmètre d'action, le calendrier, etc.

En général, voici les informations demandées :

- **Présentation de votre structure** : cette présentation brève vous permet de justifier votre légitimité à bénéficier du soutien prévu par l'AAP, vous montrez que ce projet s'inscrit dans la continuité de vos actions.
- **Enjeux du projet** : vous résumez les objectifs de votre action et leurs apports pour vos publics.

- **Présentation des publics concernés** : vous justifiez de votre connaissance du terrain et du public que vous touchez.
- **Présentation du projet** : généralement la partie la plus importante de l'AAP, une présentation détaillée de votre projet et des actions que vous souhaitez mener, des partenaires que vous pensez solliciter, des moyens humains et matériels mis en place. Si vous avez la possibilité n'hésitez pas à illustrer votre candidature par des photos, maquettes, ou encore vidéos du projet. Elles dynamiseront la lecture et la rendront plus agréable.
- **Budget prévisionnel** : la plupart des AAP vous demanderont de joindre un budget prévisionnel (BP). Celui-ci reprend en détail les charges de votre action et la façon dont elles vont être financées (fonds propres, fondations, dons...et AAP bien sûr !). Les fonds apportés par l'AAP ne devront pas être les seules sources de financement de votre projet et il est important de les diversifier. Cela reste « prévisionnel » et il restera à mettre en regard avec la réalité. Il est important néanmoins de ne pas le surestimer (les financements obtenus pourraient ne pas être suffisants) ni de le sous-estimer (un manque de financements pourrait mettre en péril la concrétisation du projet).
- **Evaluation du projet** : indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui permettront de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, ainsi que la méthode de recueil des données (ex.: questionnaire).

## Quelques conseils

Pour faciliter la veille vous pouvez installer une alerte google (avec la temporalité que vous choisirez) avec les mots « appel à projet » et ceux en lien avec projet. Vous recevrez ainsi un mail avec les liens des articles évoquant les sujets qui vous intéressent.

Si vous doutez de la pertinence de votre projet et que vous souhaitez vous assurer qu'il corresponde aux exigences du financeur, contactez-le ou consultez les projets déjà financés.

Un appel à projet se déroule en plusieurs phases (phase de candidature, phase d'étude des dossiers, phase de réponse...). Il se peut qu'il y ait plusieurs vagues de sélection jusqu'à la décision finale. Notez bien toutes les différentes dates afin de ne pas en laisser passer !

Pour mettre toutes les chances de votre côté il est important de montrer que votre projet n'est pas isolé : il répond à des besoins du territoire, à un contexte ... et se fait en collaboration avec les acteurs locaux (d'autres associations, les institutions publiques, les habitants ...). Enfin, il doit être innovant, sortez des sentiers battus et surprenez le financeur !

## Pour aller plus loin

- Cap rural a développé un outil pour accompagner les porteurs de projet dans leur recherche et leur réponse aux appels à projet. Vous pouvez aller jeter un coup d'œil ici : [Répondre à un appel à projets ou à un... - Carte Mentale \(mindomo.com\)](#).
- Des documents administratifs vous seront demandés. Vous les trouverez sur l'espace documentaire du site EEDF : [Espace Documentaire - EEDF - Scoutisme Laïque](#)

# COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION FDVA POUR UN PROJET INNOVANT

## Pourquoi ?

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat pour le soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Entre autres, il finance les projets innovants des associations, donc il peut financer une partie du projet de ton groupe !

## Pour qui ?

Pour toutes les SLA qui disposent d'un numéro SIRET pour leur groupe et qui ont envie de se lancer dans la recherche des fonds publics ! Ne vous inquiétez pas une équipe d'animateur·rices développement Mobilisation des ressources est là pour vous accompagner dans l'aventure !

## PASSONS AUX CHOSES SÉRIEUSES :

### 1. Toutes les informations sur l'appel à projet vous les trouverez sur :

N'oubliez pas de cibler l'appel à projet FDVA2 qui correspond au département dans lequel se trouve votre groupe et qui correspond à votre numéro SIRET comme établissement secondaire EEDF. Vous trouverez le code de l'appel à projet correspondant dans la note d'orientation régionale ou départementale à télécharger sur le site de l'appel à projet de votre région ou département.

### 2. Votre demande sera à déposer sur :

Plateforme Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

#### Et pour vous aider :

Tutoriel pour la création d'un compte : <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-1Oe3w>

Tutoriel pour effectuer une demande de subvention : [https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_F1bXFG](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_F1bXFG)

Un guide pas à pas d'un dépôt de demande de subvention : <https://www.ac-aix-marseille.fr/media/23588/download>

## Un projet innovant c'est quoi ?

**un projet de création de services ou d'activités peu présents au niveau local – un projet apportant, pour le territoire, une réponse originale en terme d'innovation sociale, environnementale (...) à des besoins non couverts**

FDVA



<https://www.associations.gouv.fr/le-fdva.html>

**ATTENTION les dates renseignées sur le site [association.gouv](https://www.associations.gouv.fr/) ne correspondent pas toujours à celles annoncées par les académies. Pensez à vérifier directement sur le site de l'académie de votre groupe.**

RETROUVEZ DES  
EXEMPLES DE  
DEMANDE DE  
SUBVENTION EEDF

IC

## C'est quoi ?

Il s'agit d'une forme de financement participatif à la réalisation d'un projet de nature assez diverse (culturel, artistique, entrepreneurial, etc.) en échange d'une contrepartie (une compensation proportionnée en fonction du montant versé).



Le succès de l'opération repose sur des facteurs clés. Voici les plus importants :

- Une présentation inspirante de votre projet pour séduire les donateurs
- La définition d'un objectif de collecte réaliste
- Le développement de votre présence numérique en amont de votre campagne pour, le moment venu, bien l'animer et bien communiquer
- La préparation de votre équipe pour une gestion optimale de la collecte
- Sans oublier de remercier les donateur·ices (vous les fidéliserez plus facilement pour la suivante).

## Avoir en tête que :

- le financement participatif permet de collecter des fonds rapidement : sur la plupart des plateformes la durée maximum d'une campagne est de 90 jours ;
- la plateforme vous offre une visibilité supplémentaire en touchant des gens qui ne vous connaissent pas forcément ;
- les plateformes vous accompagnent et vous conseillent.

Les plateformes de financement participatif fonctionnent le plus souvent sur le principe de l'objectif atteint. Ce qui implique de bien préparer en amont votre collecte, d'explicitier clairement votre projet tout en donnant envie aux gens d'y adhérer et surtout de clairement définir votre objectif financier car :

- s'il est atteint dans le délai imparti alors vous pourrez récolter vos fonds ;
- dans le cas contraire, vos contributeurs seront remboursés (dans la plupart des plateformes) ;
- votre base de contacts/donateurs doit être suffisamment importante pour que votre campagne soit relayée ;
- vous ne pourrez organiser une collecte que pour des projets, mais jamais pour les frais de fonctionnement de votre association ;
- si vous offrez des contreparties aux donateurs, pensez qu'il y aura du temps à consacrer aux envois après la collecte.

Pour faciliter vos actions de crowdfunding, l'association a créé un partenariat national avec HelloAsso. Le service est gratuit et l'intégralité du don est reversé à l'association.

Les donateurs reçoivent immédiatement par mail un bon de défiscalisation.

Pour avoir toutes les informations sur la plateforme, ce qu'il est possible d'y faire et comment créer son compte : [HelloAsso chez les EEDF](#)

Pour créer ou authentifier un compte, veuillez contacter : [celine.thominet@eedf.fr](mailto:celine.thominet@eedf.fr)

# LES CONSEILS POUR BIEN RÉUSSIR SA CAMPAGNE :

## 1. Bien choisir la plateforme

En matière de crowdfunding, le choix est vaste. Il existe des plateformes thématiques, régionales, spécialisées par type de levées de fonds... À vous de choisir celle qui correspond le mieux à votre projet.

Selon les besoins du projets et l'objectif de financement le choix de la plateforme ne sera pas le même.

## 2. Définir le projet et fixer un objectif réaliste

Il convient de clarifier l'enjeu de société pour lequel vous souhaitez vous engager mais aussi la solution que vous allez proposer. Ne pas oublier que vous avez besoin d'être innovant pour vous différencier des autres projets de la plateforme!

Ensuite il convient de déterminer son objectif financier. En gardant en tête le risque... Si l'objectif n'est pas atteint, vous ne percevrez pas la somme affichée au compteur. Il faut éviter les objectifs trop ambitieux sinon la campagne n'aura servi à rien.

Certaines plateformes prélèvent une commission dont il faut tenir compte.

Exemple: KissKissBankBank s'attribue une commission de 8 % sur le montant total levé.

[bpifrance.fr](http://bpifrance.fr)

BPI FRANCE



## 3. S'appliquer sur la présentation

Une fois le projet et son objectif défini et la plateforme sélectionnée, il faut mettre en forme sa page de campagne.

Il s'agit généralement de plusieurs paragraphes détaillant l'identité et l'histoire du porteur de projet, et, surtout, décrivant le projet lui-même. Les internautes sont toujours sensibles à l'histoire de votre projet. Ils veulent connaître vos motivations et, en tant que donateur, se sentir comme partie prenante du projet et connaître ses secrets.

La page d'accueil sur la plateforme de crowdfunding constitue la vitrine, la plaquette de présentation du projet. Veillez à ce que les visuels soient agréables à regarder, adoptez un ton enthousiaste, et ne laissez rien au hasard (traquez par exemple les fautes d'orthographe).

Il est essentiel d'illustrer le texte de quelques photos et idéalement d'une vidéo (très fortement recommandé car elle peut être facilement partagée et booster le projet).

CONSEILS

La transparence est le mot d'ordre du crowdfunding. Les donateurs veulent savoir où ira leur argent. Expliquez comment et dans quoi vous allez dépenser votre cagnotte.

Dans le cas d'une campagne en don contre don, vous devez également déterminer les contreparties que vous allez proposer à vos contributeurs. Assurez-vous que tout soit très compréhensible. Les contreparties doivent être attractives pour de futurs contributeurs. Essayez d'en proposer entre 5 et 10 allant de 10 € à 500 € (ou plus) et en variant les thématiques pour que chacun y trouve son compte.

## 4. Démarrer vite et fort

Une fois cette page formalisée, le projet est mis en ligne et il est alors indispensable de communiquer de manière active tout au long de la campagne pour mobiliser les futurs contributeurs. Pour cela il faut :

Lister les différents réseaux mobilisables afin d'adapter le message à chacun d'entre eux: on divise généralement ses cercles de connaissances en 3 : les proches, les ami·es d'ami·es et le grand public (touché via les médias, de la pub sur les réseaux sociaux, le bouche-à-oreille...). Pour cela, rien de tel qu'un bon vieux tableau Excel : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, compte Facebook...

### Comment collecter leurs contacts ?

En amont de la collecte, vous pouvez proposer un module sur votre site, une page web qui explique votre futur projet ou inviter vos communautés sur les réseaux sociaux à vous communiquer leur adresse e-mail pour rester informé dès lancement de la collecte.

- établir un planning de communication pour la durée totale de la campagne: dans l'idéal vidéos, gifs, graphiques, posts, mailings, newsletters... doivent être prêts avant le lancement de la campagne
- puis, une fois la campagne lancée, communiquer régulièrement pour que celle-ci garde une dynamique.

## LANCEZ VOTRE CROWDFUNDING SUR HELLOASSO !



<https://centredaide.helloasso.com/association>

## DIFFÉRENTS CERCLES DE CONNAISSANCE À MOBILISER

<https://blog.kisskissbankbank.com/r/eussir-collecte/crowdfunding-cercles-connaissance/>



### CONSEILS

Il est conseillé de commencer à communiquer, notamment à son réseau proche, avant même le début de la campagne. Ce teasing est primordial avant le jour J de l'ouverture de la campagne. Parce que, à ce moment-là, il faut tout donner. Lorsqu'il y a beaucoup de participation dès le premier jour, le projet remonte dans les résultats de recherche sur Internet, ce qui lui donne plus de visibilité. Il y a alors un effet boule de neige très positif.

## 5. Remercier et fidéliser

Collecter des fonds ce n'est pas qu'une histoire d'argent ! C'est avant tout une relation que vous créez avec des individus qui partagent votre vision du problème de société, qui pensent que la solution proposée est bonne et vous font confiance pour mener à bien le projet. Chaque don vous rapproche de la réalisation de votre projet. Chaque don compte et chaque donateur doit faire l'objet d'une attention particulière. Remerciez-le, informez-le, considérez-le, remerciez-le encore.

Cela vous permettra également de fidéliser vos donateurs. Pour cela il vous faut garder le lien tout au long de la réalisation du projet (photo, vidéo, témoignages...). Informez vos donatrices régulièrement sur l'avancement et les difficultés que vous rencontrez, faites un bilan à la fin de votre projet, communiquez avec transparence sur ses résultats. Cette attitude renforce le lien et crée de la confiance qui génère à son tour de la fidélité.

## C'est quoi ?

### Défiscalisation :

La réduction d'impôt est de 66 % du montant des dons. La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable.

### Exemple :

Pour un don de **200 €** à une association sportive ou culturelle.

Vous avez droit à une réduction d'impôt de : **132 € (200 € x 66 %)**.

### Renonciation au remboursement des frais engagés en tant que bénévole :

Un·e bénévole adhérent·e qui engage des frais personnels dans le cadre des activités de l'Association peut renoncer à leur remboursement, ce qui est une économie pour l'Association. En contrepartie, les parts non remboursées des dépenses peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt au même titre que les dons.

Il est indispensable de produire des justificatifs : factures, tickets, etc... et impératif d'utiliser le site dédié :

Pour toute question : [renonciation@eedf.fr](mailto:renonciation@eedf.fr)



<https://renonciations.eedf.fr>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN  
PAGES 8-9 DU GUIDE ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER :



<https://www.eedf.fr/wp-content/uploads/2022/01/EDF-GAF-2024.pdf>



Ça y est, vous avez une super idée de projet, un plan d'action béton et une équipe motivée! Mais il vous manque l'expertise, les compétences, du matériel ou une partie du financement... Pour cela, vous pouvez vous mettre à la recherche d'un partenaire (entreprise, association, fondation, ONG...) pour concrétiser votre projet.

Attention à bien garder en tête les valeurs de l'association dans votre démarche de mobilisation.

On vous donne ici quelques pistes pour vous aider dans la démarche.

**1ère étape** : l'identification des besoins

- **Mobilisation des compétences :**

Les salariés de l'entreprise représentent un vivier de bénévoles pour l'association. Ils peuvent se mobiliser pour des actions ponctuelles (course solidaire, réaménagement d'hébergement, etc.) mais aussi devenir de futurs bénévoles réguliers.

Les savoir-faire de l'entreprise peuvent être utiles dans les fonctions support (informatique, communication, gestion de projet, etc.), les compétences techniques (situation d'urgence, etc.) ou encore dans des expertises complémentaires à celles de l'association.

- **Ressources financières :**

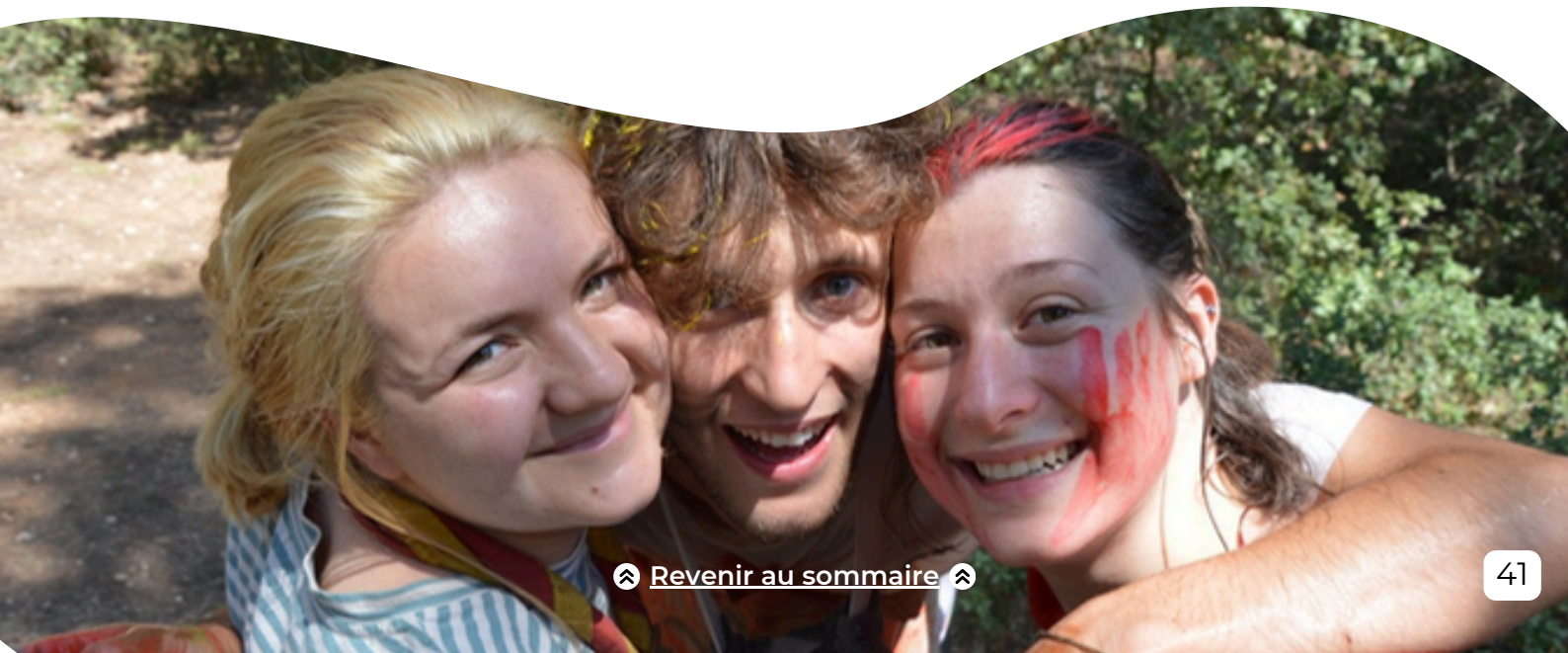
L'entreprise peut apporter des ressources financières pour consolider le modèle économique de la structure ou contribuer à un projet spécifique. Un partenariat privé peut également avoir un effet de levier sur d'autres partenaires financiers (autres entreprises, pouvoirs publics, Fonds Social Européen).

- **Implication des acteurs :**

L'entreprise permet à l'association d'accroître la portée de son message, de renforcer son ancrage territorial, d'appréhender les enjeux du territoire sous un angle économique ou encore de dialoguer avec l'écosystème de l'entreprise.

- **Innovation :**

Le secteur associatif a parfois des difficultés à déployer à grande échelle ses expérimentations. Dans ce processus, les entreprises peuvent apporter leur expertise pour contribuer à l'émergence des innovations mais aussi appuyer l'association dans l'essaimage de leurs initiatives.



**2ème étape** : l'élaboration d'une proposition de partenariat

Pour mettre toutes les chances de son côté, une proposition de partenariat doit être adaptée à chaque partenaire ciblé.

- **Qu'est-ce que notre projet peut apporter au partenaire ? Quels sont les enjeux pour l'entreprise ou l'organisation ciblée ?**

**Enjeu économique** : achats responsables, optimisation des coûts, etc.

**Enjeu environnemental** : démarches de réduction de l'empreinte environnementale, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion durable des ressources, réduction des déchets, efficacité énergétique, etc.

**Enjeu social** : respect des droits humains, promotion de la diversité et de l'inclusion, formation et développement des compétences, etc.

**Enjeu médiatique** : image de marque et réputation de l'entreprise, élargissement de son public, confiance du public, fierté pour le personnel, recrutement facilité, etc.

**Engagement communautaire** : l'entreprise fait converger ses intérêts avec l'intérêt général des communautés locales de son territoire en soutenant des projets locaux en adéquation avec son domaine d'activité (ex: une entreprise engagée en milieu urbain peut soutenir un projet de mobilité douce).

**Avantages fiscaux** : le soutien financier (en numéraire), matériel (en nature) ou en compétence apportée par une entreprise, sans aucune contrepartie, donne lieu à une réduction d'impôt égale à l'un des montants suivants :

- 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €
- 40 % pour la part du don supérieure à 2 000 000 €

Attention : le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

- **Quel type de partenariat est proposé au partenaire** (mobilisation de compétences, implication des acteurs, ressources financières, équipement, innovation, etc.) ?

**3ème étape** : la mise en œuvre du partenariat

**Contractualisation du partenariat** :

Vous trouverez [ICI](#) un modèle de convention partenariale à adapter avec les conditions fixées entre vous et le partenaire.

**Communication et suivi du partenariat** :

Nommez une personne référente chargée du suivi du projet et de la communication avec le partenaire.

Quelques pistes pour trouver un partenaire :

### **Financement / dons en nature :**

Lions club : <https://www.lions-france.org/les-structures-locales>

Agence du Don en Nature <https://www.adnfrance.org>.

### **Mécénat de compétences / bénévolat :**

Unicités : <https://www.uniscite.fr/partenaires/>

Passerelles et compétences <https://www.passerellesetcompetences.org/associations>

Pro bono lab <https://www.probonolab.org/>

### **Ressources sur le mécénat :**

Admical <https://admical.org>.

### **Annuaire des fondations :**

<https://www.fondationdefrance.org/fr/annuaire-fondations-abritees>

## **Comment définir si l'on peut solliciter une fondation, en lien avec notre projet ?**

Chaque équipe doit veiller à solliciter des partenaires et des financements qui restent conformes aux valeurs et aux orientations associatives.

En cliquant [ici](#), vous trouverez à titre d'exemple la démarche de recherches de fond pour le Grand Bivouac.

## **Exemple de fondations déjà mobilisées au sein de l'association :**

- La fondation MAÏF a soutenu les ODYSSEES et la création du four à pain mobile : <https://www.fondation-maif.fr/>
- La fondation SNCF a soutenu la création d'un groupe : <https://www.groupe-sncf.com/fr/engagements/mecenat-sponsoring/fondation>
- la Fondation Nature et Découvertes a soutenu des événements de plantation d'arbres : <https://fondation.natureetdecouvertes.com/>

Personne ressource :

Pour la mobilisation des bénévoles, plaidoyer, fondations et appel à la générosité  
Jean Baptiste Péronne - [jean-baptiste.peronne@eedf.fr](mailto:jean-baptiste.peronne@eedf.fr) - 07 83 45 72 81

## Trouver un partenaire

### Financement / dons en nature :

Lions club : <https://www.lions-france.org/les-structures-locales>

Agence du Don en Nature <https://www.adnfrance.org>

### Mécénat de compétences / bénévolat :

Unicités : <https://www.uniscite.fr/partenaires/>

Passerelles et compétences : <https://www.passerellesetcompetences.org/associations>

Pro bono lab : <https://www.probonolab.org/>

### Ressources sur le mécénat :

Admical : <https://admical.org>

### Annuaire des fondations :

<https://www.fondationdefrance.org/fr/annuaire-fondations-abritees>

### Comment définir si l'on peut solliciter une fondation, en lien avec notre projet ?

Chaque équipe doit veiller à solliciter des partenaires et des financements qui restent conformes aux valeurs et aux orientations associatives.

En cliquant [ici](#), vous trouverez à titre d'exemple la démarche de recherches de fond pour le Grand Bivouac.

## EXEMPLE DE FONDATIONS DÉJÀ MOBILISÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION :

La fondation MAÏF a soutenu les ODYSSEES et la création du four à pain mobile :



<https://www.fondation-maif.fr>

La fondation SNCF a soutenu la création d'un groupe :



<https://www.groupe-sncf.com/fr/engagements/mecenat-sponsoring/fondation>

La fondation Nature et Découvertes a soutenu des événements de plantation d'arbres :



<https://fondation.natureetdecouvertes.com>

## Personne ressource

Pour la mobilisation des bénévoles, plaidoyer, fondations et appel à la générosité :

Jean Baptiste Péronne

✉ [jean-baptiste.peronne@eedf.fr](mailto:jean-baptiste.peronne@eedf.fr)

☎ 07 83 45 72 81

⌘ [Revenir au sommaire](#) ⌘

## Aide CAF projet jeunes, ouverture sur le monde et chantier international

La CAF peut financer certains projets spécifiques à destination des jeunes de 12 à 25 ans en fonction des appels à projets. L'enjeu est de favoriser et accompagner les initiatives des jeunes, en France ou à l'international.

**Important :** Certaines CAF peuvent vous demander de soutenir le projet devant un jury. Peut-être que ça peut faire peur, mais cela peut vous aider à mettre en ordre votre projet et à vous questionner de pourquoi vous voulez le faire.

En cliquant [\*\*ici\*\*](#), vous trouverez un exemple d'aide pour des chantiers internationaux.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de la CAF de votre territoire.



Ce dispositif est un appel à projet qui permet à des jeunes de 11 à 18 ans, issu.es des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. L'un des objectifs est de favoriser le développement d'une citoyenneté active.

### Critères de sélection des projets :

- Jeunes âgé.es de 11 à 18 ans (avec un focus sur les actions qui ciblent les jeunes de 13 ans et +)
- Attention particulière portée aux projets favorisant la participation des jeunes filles, le respect mutuel entre filles et garçons et la lutte contre les violences sexistes et contre les stéréotypes de genre. Les actions devront reposer sur la mixité et la qualification de l'encadrement, des supports de communication adaptés, la mobilisation des familles et être susceptibles de concerner les filles et les garçons.
- Offrir un accès gratuit à des activités culturelles, citoyennes, sportives et de loisirs dont le public cible est souvent exclu. Elles doivent être adaptées à la tranche d'âge ciblée.
- Thématiques prioritaires : toute activité favorisant l'insertion sociale, l'éducation à la citoyenneté et à la culture, notamment à travers la pratique du sport, la sensibilisation à l'histoire et à la découverte du patrimoine et de l'architecture, le respect de l'environnement et l'écologie, le respect de la laïcité, etc.
- Attention particulière aux sorties et aux séjours en dehors des quartiers.
- Les projets devront indiquer précisément les modes de repérage, de sensibilisation, d'accroche et d'accompagnement des jeunes en amont de l'action et pendant son déroulement.
- Partenariat : un dialogue renforcé entre les associations et les institutions dans un souci de cohérence tant au niveau de la mobilisation du public que des activités, du calendrier ou de la complémentarité entre actions et âges des participants.

### Comment solliciter ce financement ?

Se rapprocher du cabinet du Préfet de son territoire ou du SDJES pour connaître les dates de dépôt et les modalités de cet appel à projet.

La CAF peut soutenir la réalisation de projets destinés aux jeunes des quartiers en politique de la ville pendant les vacances scolaires. Rapprochez-vous de la CAF de votre territoire ou du coordinateur Ville Vie Vacances de votre commune (ex: dans le Rhône [vvv@caf69.caf.fr](mailto:vvv@caf69.caf.fr)).



## Financer les projets internationaux

- Erasmus +
- Fonjep International
- la CAF : projets jeunes, ouverture sur le monde et chantier international



## ERASMUS + c'est quoi ?

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. On connaît surtout ce programme pour la mobilité étudiante, mais en réalité Erasmus+ a aussi un volet qui nous concerne : l'éducation non formelle. Il vise à offrir à un maximum de jeunes une expérience de mobilité et/ou d'engagement favorisant l'acquisition de compétences, ainsi qu'à soutenir la coopération entre organisations.

L'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport est chargée de la mise en œuvre du programme Erasmus+ Jeunesse et de l'accompagnement des projets Erasmus+ en France.

Les volets Jeunesse et Sport du programme Erasmus+ permettent aux jeunes, aux acteur·ices de jeunesse de faire l'expérience d'une mobilité, tout en développant des compétences personnelles et professionnelles.

### Priorités du programme :

- L'inclusion et la diversité
- L'environnement et le changement climatique
- La transformation numérique
- La participation des jeunes à la vie démocratique

### On y trouve différents types d'opportunités, par exemple :

- Les échanges de jeunes :

Ex : une SLA fait un échange pour travailler autour de l'écocitoyenneté pour ses jeunes âgé·es de 16 à 30 ans (les responsables peuvent aussi participer !) en partenariat avec une autre association de jeunesse. En France ou chez le partenaire européen.

- Les projets de participation des jeunes :

Ex : un clan aîné met en place un jeu de rôle grandeur nature autour de la thématique de la lutte contre les discriminations.

- DiscoverEU :

Ex : excellente opportunité pour un projet de camp d'été en itinérance !

- Les mobilités des acteurs de jeunesse

Ex : une région EEDF ou une SLA fait un échange autour de l'égalité femme-homme auquel les responsables participent en partenariat avec une autre association de jeunesse. En France ou chez le partenaire européen.

- Corps européen de solidarité :

Ex : un centre EEDF accueille des volontaires européens.

## Comment participer à ces actions du programme E+ ?

Consulter le guide du programme Erasmus+  
Le Guide du programme Erasmus +

Explique plus en détails les conditions et exigences liées aux actions pour lesquelles vous pouvez soumettre une candidature dans le cadre d'un appel général. C'est le principal document à consulter par toute personne qui envisage de soumettre une candidature. Il peut être consulté en ligne ou téléchargé en format PDF.

Pour de plus amples informations sur les pays pouvant participer au programme, veuillez consulter la section correspondante du guide du programme Erasmus+. Les activités déployées au sein des régions ultra périphériques et territoires d'Outre-Mer peuvent être financées par le programme Erasmus+

## Pour qui ?

Les structures situées dans les pays pouvant participer sont répartis en deux grandes catégories :

- les pays participant au programme peuvent prendre part à toutes les actions du programme Erasmus+;
- les pays partenaires peuvent prendre part à certaines actions du programme, sous réserve de critères ou conditions spécifiques.



Si vous avez entre 13 et 30 ans, retrouvez les infos vous concernant :  
[Pour qui ? | Eramusplus-jeunesse \(erasmusplus-jeunesse.fr\)](http://Eramusplus-jeunesse.erasmusplus-jeunesse.fr)



Pour accéder à toutes les informations concernant le programme Erasmus + Jeunesse & Sport : [Page d'accueil | Eramusplus-jeunesse \(erasmusplus-jeunesse.fr\)](http://Page d'accueil | Eramusplus-jeunesse.erasmusplus-jeunesse.fr)



Pour plus d'informations cliquez sur le guide d'aventure à l'international EEDF : [ici](#)

## FONJEP Solidarité Internationale

Le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

### 15-25 ANS

#### Projets de jeunes (VVVSI et JSI)

Les programmes Jeunesse, solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances/solidarité internationale (VVV/SI) permettent des rencontres interculturelles de groupes de jeunes français-es et étrangèr-es autour d'une action de développement, en France ou à l'étranger.

C'est un moyen intéressant de donner aux jeunes l'occasion de s'engager dans des projets de solidarité internationale.

## Quels projets peuvent être aidés ?

Les programmes « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVV-SI) ont pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes français·es et aux jeunes des pays partenaires de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble.
- Promouvoir les activités collectives, solidaires et durables.
- Encourager l'action des organisations de jeunesse en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés.

Pour accéder au financement il faut répondre à un appel à projet, tenir en compte qu'il faut s'y prendre minimum 6 mois à l'avance par rapport à la date prévue d'exécution du projet, vous trouverez toutes les informations [ici](#)

### IMPORTANT

Si vous identifiez un programme européen ou international pour vos projets, avant de vous lancer, merci de rentrer en contact avec nous à l'une des adresses suivantes :

[mobilisation@eedf.fr](mailto:mobilisation@eedf.fr)

[international@eedf.fr](mailto:international@eedf.fr)

## Aide CAF projet jeunes, ouverture sur le monde et chantier international

La CAF peut financer certains projets spécifiques à destination des jeunes de 12 à 25 ans en fonction des appels à projets. L'enjeu est de favoriser et accompagner les initiatives des jeunes, en France ou à l'international.

**Important :** Certaines CAF peuvent vous demander de soutenir le projet devant un jury. Peut-être que ça peut faire peur, mais cela peut vous aider à mettre en ordre votre projet et à vous questionner de pourquoi vous voulez le faire.

Dans cet **espace**, vous trouverez différentes aides disponibles sur certains territoires. Encore une fois, rapprochez-vous de votre CAF pour savoir ce qu'il se fait chez vous !

En cliquant [ici](#), vous trouverez un exemple d'aide pour des chantiers internationaux



### Financement du patrimoine et conduite des travaux

- Les grandes étapes d'un projet concernant le patrimoine
- Le plan prévisionnel d'investissement : un outil pour anticiper
- Des pistes de financement



# Les grandes étapes d'un projet concernant le patrimoine

## IMPORTANT

Que ce soit pour des travaux de conservations des bâtiments, de réglementation ou d'amélioration, nous allons avoir besoin d'échanger, de discuter et de décider ensemble. Afin de fluidifier un maximum le projet il est important de partager le plus rapidement possible les besoins et les idées bien en amont : avant d'arriver à la validation des devis.

**La période des APL doit être celle d'actualisation des "plans prévisionnels d'investissement" et le budget prévisionnel doit permettre de partager les besoins pour l'année qui vient.**

### Etape 0 : Partager le projet, le besoin, la dynamique en envoyant un message à l'équipe chargée d'accompagner les projets : [cafimmo@eedf.fr](mailto:cafimmo@eedf.fr)

un premier échange aura lieu en visio afin de comprendre le projet, définir les besoins, les étapes et l'organisation collective.

1 - Échange autour du projet et de la stratégie proposée

2 - Dossier stratégique / politique

<b>Pour l'entretien courant</b> (1 : priorité faible, 2 : priorité moyenne, 3 : priorité élevée)	<b>Pour rester ouvert</b> (1 : priorité faible, 2 : priorité moyenne, 3 : priorité élevée)	<b>Pour améliorer l'accueil</b> (1 : priorité faible, 2 : priorité moyenne, 3 : priorité élevée)	<b>Pour développer l'accueil</b> (1 : priorité faible, 2 : priorité moyenne, 3 : priorité élevée)
---	---	---	--

### Validation du principe : pour entamer le dossier technique et la recherche de financement

3 - Définition d'une stratégie de mobilisation de bénévoles

4 - Lancement de la maîtrise d'œuvre (volet étude)

5 - Dossier technique

<b>SCENARIO 1</b> Intervention globale en <b>1 Etape</b>	<b>SCENARIO 2</b> Intervention globale par <b>Etapes</b>	<b>SCENARIO 3</b> Intervention <b>Ciblée</b>	<b>SCENARIO 4</b> Intervention rafistolée ? Dépannée ?
---	---	---	---

6 - recherche de financement

les étapes 5 et 6 se font en parallèle

7 - Validation finale du projet

8 - Lancement des travaux

9 - Réception des travaux

10 - Valorisation du projet



## Pistes de financements

### IMPORTANT

Concernant le patrimoine, les aides ne sont pas automatiques. Elles dépendent :

- de la portée du projet du centre / local dans le territoire
- de l'utilité sociale générée par les travaux : accessibilité, énergie, etc.
- des types d'activités accueillies : uniquement les EEDF, des accueils collectifs de mineurs, la possibilité d'accueillir un public large...

Rechercher des fonds nécessite ainsi de penser son projet et la place de l'équipement dans le territoire : Nous serons d'autant plus soutenus si nous sommes reconnus comme utile et ouvert à toutes et tous.

#### Quelques infos générales :

- [Aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics](#)
- [Rénovation énergétique : quelles aides pour les entreprises ?](#)

## Les premières pistes pour se lancer...

**Contactez l'UNAT pour avoir un accompagnement pour les recherches de subventions.**

**Certains financements récurrents méritent une attention dès le départ de la recherche, à l'échelle départementale :**

- Les départements : aide à l'investissement des associations
- La CAF : soutien à l'investissement des lieux accueillant des ACM. Cela est possible quand un groupe local EEDF est déclaré dans le département et permet de financer un pourcentage des travaux. La CAF de référence est celle des groupes locaux : cela permet d'entretenir les lieux accueillant les activités. Cette enveloppe augmente significativement si la structure accueil des activités intégrée au "plan mercredi".
- La JPA : dans chaque département la JPA propose des prêts à taux zéro. Si l'aide n'est pas un financement direct elle permet de soulager la trésorerie.

## Une multitude d'actions dans les territoires

[Vous trouverez ici une recherche de financements par régions comprenant certains dispositifs départementaux.](#)



## Des pistes complémentaires

### DONS et crowdfunding

Une stratégie autour des dons peut être mise en place via la plateforme Hello Asso. Au sein de l'équipe Jean Baptiste est présent pour vous aider à mettre en place votre projet : [jeanbaptiste.peronne@eedf.fr](mailto:jeanbaptiste.peronne@eedf.fr)

#### La Fondation du patrimoine propose également une plateforme :

- [Organiser une collecte de dons | Fondation du patrimoine | Fondation du patrimoine](#)
- [Soumettre un projet de collecte | Fondation du patrimoine](#)

#### D'autres systèmes de cagnottes existent également :

- Leetchi : Très utilisée en France, cette plateforme permet de collecter de l'argent pour des projets personnels, comme des rénovations. Elle est simple à utiliser, permet d'ajouter des contributeurs facilement, et vous permet de partager l'objectif et l'avancement du projet.
- GoFundMe : GoFundMe est idéale pour lever des fonds pour un projet de rénovation, notamment si vous prévoyez de solliciter un large public. Elle est aussi bien adaptée aux projets de rénovation à caractère personnel, mais aussi communautaire, surtout si vous avez une histoire particulière ou une cause à partager.
- KissKissBankBank : Si votre projet de rénovation est plus créatif ou lié à un aspect innovant, cette plateforme de financement participatif (crowdfunding) pourrait être intéressante. Elle est davantage orientée vers des projets créatifs, artistiques ou qui ont un impact plus large.
- Ulule : Une autre plateforme de crowdfunding très utilisée en France, Ulule se distingue par son engagement envers des projets ayant un impact concret. Si votre rénovation s'inscrit dans une démarche un peu plus collective ou sociale, c'est un bon choix.

HelloAsso : Si vous avez une association ou un projet collectif (par exemple, une rénovation d'espace partagé ou communautaire), HelloAsso permet de récolter des fonds sans frais, ce qui peut être un avantage si vous êtes dans un cadre associatif.

### Fonds de soutien à la transition écologique des bâtiments :

- Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)
- CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) : <https://www.ademe.fr/particuliers-entreprises/financer-projets/les-certificats-economies-energie>
- Prêt à taux zéro
- Assurance MAIF : [Solutions travaux : étude, suivi et réalisation de vos travaux - MAIF](#)
- Associations :
- Ligue de l'enseignement : [Chantier école - La Ligue de l'enseignement 04](#)
- Les collectivités
- Ex Gironde : [Transition énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique | Gironde.FR](#)
- FEDER : [Transition énergétique | L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens](#)

### Des enseignes de bricolages peuvent soutenir des projets :

- Leroy Merlin – Programme "Chantiers solidaires" (dons en nature et réductions).
- Castorama – Programme "Donner pour agir" (soutien matériel et réductions).
- Bricorama – Dons de matériaux et réductions pour projets associatifs.
- Brico Dépôt – Soutien à des initiatives locales et associatives.
- Point P – Partenariats pour projets solidaires (réduction et dons).
- Bricomarché – Actions solidaires locales (réductions et soutien).



## Tableau récapitulatif des financements

- Quelle organisation pour quelle financement ?
- Informations utiles
- Une année aux éclés : chronogramme de la mobilisation des ressources



## PRINCIPALES AIDES FINANCIÈRES ET RESSOURCES POUR LES GROUPES

**Intensité des dossiers et  
organisation nécessaire (cf p57) :**

+  organisation légère

++  organisation équilibrée

+++  organisation intégrée

### Fonds de l'État



#### Fond de développement de la vie associative - FDVA 2

**Quand :** Dès décembre

**Organisme :** État

**Type :** Fonctionnement ou projet innovant

**Info :** Site du SDJES

**Dépôt :** Autonome par les SLA sur le Compte Asso

**Versement :** Versement direct aux SLA



#### Fond de Développement de la Vie Associative - FDVA 1

**Quand :** Dès décembre

**Organisme :** État

**Type :** Formation des bénévoles

**Info :** Site de la DRAJES

**Dépôt :** Dépôt piloté par les équipes régionales EEDF

**Versement :** Versement direct aux régions EEDF

### CAF



#### Aide aux vacances VACAF

**Quand :** Tout au long de l'année

**Organisme :** CAF du département

**Type :** Financement de séjours

**Info :** Site de la CAF départementale

**Dépôt :** Par chaque SLA

**Versement :** Versement direct aux SLA



#### Aides à l'investissement

**Quand :** Tout au long de l'année

**Organisme :** CAF du département

**Type :** Achat d'équipement/matériel, travaux...

**Info :** Site de la CAF départementale

**Dépôt :** Par chaque SLA

**Versement :** Versement direct aux SLA



#### Aides au financement de projets spécifiques

**Quand :** Tout au long de l'année

**Organisme :** CAF du département

**Type :** Projet spécifique

**Info :** Site de la CAF départementale

**Dépôt :** Par chaque SLA

**Versement :** Versement direct aux SLA



#### Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Ps Alsh)

**Quand :** Tout au long de l'année

**Organisme :** CAF du département

**Type :** Fonctionnement activités d'année

**Info :** Site de la CAF départementale

**Dépôt :** Signature convention CAF pour 3 ans. Un.e correspondant.e est nommé pour la CAF

**Versement :** Versement direct aux SLA

### Collectivités territoriales



#### Collectivité de commune

**Quand :** Dès septembre

**Organisme :** Communes et/ou communautés de communes

**Type :** Fonctionnement du groupe, d'un projet/activité spécifique, mise à disposition d'un local

**Info :** Site de l'administration concernée

**Dépôt :** Chaque SLA peut faire la demande directement

**Versement :** Versement direct aux SLA



#### Collectivité départementale

**Quand :** Dès septembre

**Organisme :** Conseil Départemental

**Type :** Fonctionnement, investissement, projet spécifique

**Info :** Site du conseil départemental

**Dépôt :** Dépôt piloté par les équipes régionales EEDF

**Versement :** Versement direct aux régions EEDF



#### Collectivité régionale

**Quand :** Dès septembre

**Organisme :** Conseil Régional

**Type :** Fonctionnement, investissement, projet spécifique

**Info :** Site du conseil régional

**Dépôt :** Dépôt piloté par les équipes régionales EEDF

**Versement :** Versement direct aux régions EEDF

### Programmes Européens



#### Erasmus +

**Quand :** Tout au long de l'année, dépend de l'action

**Organisme :** Commission Européenne

**Type :** Projets de mobilité et de partenariat qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du programme

**Info :** Site [Erasmus + Jeunesse](#)

**Dépôt :** Nécessite globalement plusieurs mois de planification. Consulter le Guide du programme Erasmus+ disponible sur le site

**Versement :** Versement direct à la structure porteuse du projet



### Autre



#### Financement MSA

**Quand :** Tout au long de l'année

**Organisme :** MSA

**Type :** Camps

**Info :** Site de la MSA

**Dépôt :** Attestation à remplir à la demande pour chaque famille bénéficiaire et en fonction des présences sur les camps

**Versement :** Versement direct aux familles



#### Financement des entreprises

**Quand :** Tout au long de l'année

**Organisme :** Comité d'entreprises

**Spécificités :** Certaines entreprises peuvent octroyer des aides pour les vacances des enfants, à voir au cas par cas.

**Versement :** Versement direct aux familles



#### Financement de la JPA

**Quand :** Dès décembre

**Organisme :** JPA

**Type :** Camps et autres activités

**Spécificités :** Les "bourses JPA" s'adressent aux familles pour aider au financement des camps suivant le quotient familial. Chaque comité territorial de la JPA a des moyens différents et son propre mode de fonctionnement.



#### Financement des fondations

**Quand :** Janvier et septembre

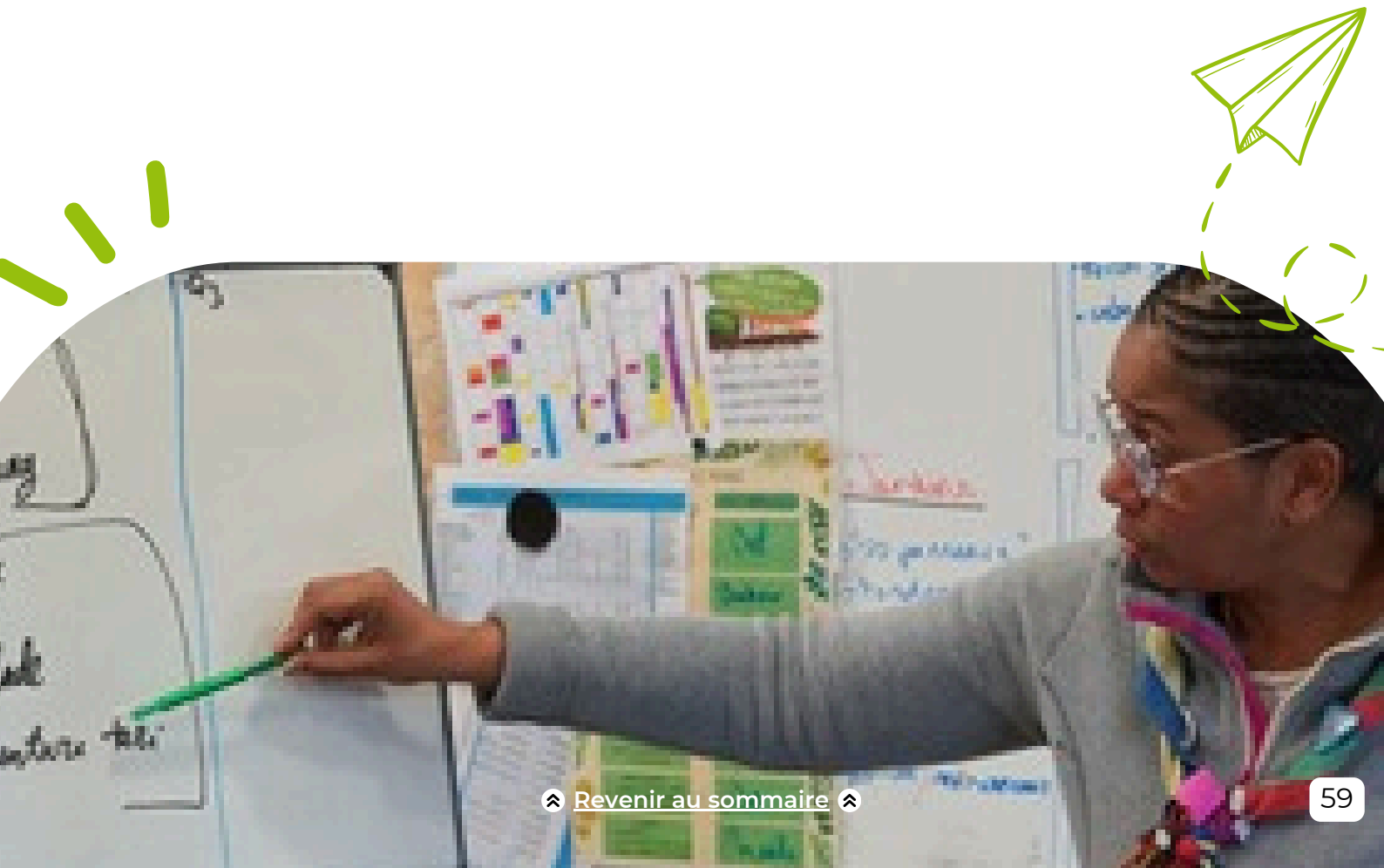
**Organisme :** Fondations

**Type :** Financement des projets spécifiques pas des fonds privés

**Info :** Site du SDJES

**Dépôt :** Autonome par les SLA sur le Compte Asso

**Versement :** Versement direct aux SLA



**Les acteurs qui nous financent ont différentes exigences et attendus** : les financements que vous chercherez nécessiteront des documents et des organisations différentes pour y répondre. En fonction de l'organisation et du mode de gestion de votre groupe local ou de votre structure, ces documents seront plus ou moins faciles à fournir, et les financements plus ou moins faciles à obtenir.

Nous avons rangé ci-dessous les financements en fonction de trois organisations différentes :

**1 trèfle : organisation "légère"** Nous fabriquons du scoutisme dans un "cadre administratif fragile mais léger", sans synergie particulière entre l'activité, la comptabilité, les inscriptions. Nous avons au moins un compte bancaire et un numéro SIRET à la même adresse (notamment pour la plateforme lecompteasso.fr), ainsi qu'une déclaration TAM à jour et suivie.

**2 trèfles : organisation "équilibrée"** Nous avons un budget de fonctionnement du groupe, un numéro SIRET et un compte bancaire à la même adresse. Nous avons des projets pédagogiques et des rapports d'activité, un calendrier et une stratégie pour le groupe incluant un plan de formation.

**3 trèfles : organisation "intégrée"** Nous avons également un programme d'activité à l'année et la capacité de suivre qui participe à quelle activité. Nous suivons la comptabilité avec précision et pouvons analyser et évaluer chaque projet.



### ORGANISATION LÉGÈRE

#### AUTOFINANCEMENT

- **Financier** : toutes personnes en soutien
- **Financement** : plutôt un projet défini
- **Information** : dans ce guide
- **déploiement** : en autonomie
- **Versement** : Direct aux SLA

#### FONDS TERRITORIAUX

- **Financier** : Communes / communautés de communes
- **Financement** : Fonctionnement du groupe, d'un projet/activité, mise à disposition d'un local
- **Information** : Site de l'administration
- **Dépôt** : Chaque SLA peut faire la demande directement dès septembre
- **Versement** : Direct aux SLA

#### MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

- **Financier** : MSA
- **Financement** : Camps
- **Information** : Site de la MSA
- **Dépôt** : Attestation à remplir à la demande pour chaque famille bénéficiaire et en fonction des présences sur les camps tout au long de l'année
- **Versement** : Direct aux Familles

#### CAMPAGNE DE DONS

- **Financier** : toutes personnes en soutien
- **Financement** : plutôt un projet défini
- **Information** : dans ce guide
- **déploiement** : en autonomie via HELO ASSO
- **Versement** : Direct aux SLA

#### FOND DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE – FDVA 2

- **Financier** : Etat
- **Financement** : Fonctionnement ou projet innovant
- **Information** : Site du SDJES
- **Dépôt** : Dépôt autonome par les SLA sur le Compte Asso dès décembre
- **Versement** : Direct aux SLA

#### INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

- **Financier** : Comités d'entreprises
- **Financement** : Camps et autres activités
- **Versement** : Direct aux Familles

**Certaines entreprises peuvent octroyer des aides pour les vacances des enfants, à voir au cas par cas**

#### BOURSES JPA

- **Financier** : JPA
- **Financement** : Camps et autres activités

**Les "bourses JPA" s'adressent aux familles pour aider au financement des camps suivant le quotient familial. Chaque comité territorial de la JPA a des moyens différents et son propre mode de fonctionnement.**



## ORGANISATION ÉQUILBRÉE

### AIDE AUX VACANCES – VACAF

- **Financier** : CAF du département
- **Financement** : Financement de séjours
- **Information** : Site de la CAF départementale
- **Dépôt** : Par chaque SLA tout au long de l'année
- **Versement** : Direct aux SLA ou aux familles

### AIDES À L'INVESTISSEMENT

- **Financier** : CAF du département
- **Financement** : Achat de matériel, travaux...
- **Information** : Site de la CAF départementale
- **Dépôt** : Par chaque SLA tout au long de l'année
- **Versement** : Direct aux SLA

### AIDES AU FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIFIQUES

- **Financier** : CAF du département
- **Financement** : Projet spécifique
- **Information** : Site de la CAF départementale
- **Dépôt** : Par chaque SLA tout au long de l'année
- **Versement** : Direct aux SLA

### FOND DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE – FDVA I

- **Financier** : État
- **Financement** : Formation des bénévoles
- **Information** : Site de la DRAJES
- **Dépôt** : Piloté par les équipes régionales EEDF dès décembre
- **Versement** : Direct aux régions EEDF

### FONDS TERRITORIAUX

- **Financier** : Conseil Régional
- **Financement** : Fonctionnement, investissement, projet spécifique
- **Information** : Site du Conseil Régional
- **Dépôt** : Dépôt généralement piloté par les équipes régionales EEDF dès décembre
- **Versement** : Direct aux régions EEDF

## FONDS TERRITORIAUX

- **Financier** : Conseil Départemental
- **Financement** : Fonctionnement, investissement, projet spécifique
- **Information** : Site du conseil départemental
- **Dépôt** : Dépôt généralement piloté par les équipes régionales EEDF dès décembre
- **Versement** : Direct aux régions EEDF



## ORGANISATION INTÉGRÉE : DOSSIERS TRÈS INTENSES

### PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)

- **Financier** : CAF du département
- **Financement** : activités de l'année
- **Information** : Site de la CAF départementale
- **Dépôt** : Signature d'une convention CAF pour 3 ans. Un·e correspondant·e à nommer pour effectuer les déclarations auprès de la CAF
- **Versement** : Acomptes versés en début et en cours d'année puis versement du solde en début d'année suivante.

### FONDACTIONS

- **Financier** : Fondations
- **Financement** : Financement des projets spécifiques, pas des fonds privés
- **Information** : Site de la Fondation
- **Dépôt** : Chaque groupe peut faire la demande directement
- **Versement** : Direct au groupe

### ERASMUS+

- **Financier** : Commission Européenne
- **Financement** : Projets de mobilité et de partenariat qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du programme
- **Information** : Site erasmusplus
- **Dépôt** : Le dépôt nécessite globalement plusieurs mois de planification.
- **Versement** : Direct à la structure

Raison sociale: Éclaireuses Éclaireurs de France

Forme juridique: Association

Date de création de l'organisme: 1911

Identifiant (N° Siret, Siren ou RNA pour les associations):

N° Siren : 775 675 598 / RNA : W932002229

Si vous avez besoin du numéro de Siret de votre structure : [damien.guaegebeur@eedf.fr](mailto:damien.guaegebeur@eedf.fr)

Numéro d'agrément :

Jeunesse et Sport : 075 1658 V (30 mars 1945)

Éducation Nationale NOR : MENE1300107A arrêté du 6-03-2013 MEN – DGESCO B3-4

Adresse du siège social : 12 place George Pompidou - 93167 Noisy Le Grand - France

Site web et réseau sociaux : [www.eedf.fr](http://www.eedf.fr) / Facebook: @EEDF.pageofficielle / Instagram: @eedf\_officiel

Représentant légal de la structure: Présidente: Louise Pillet / Délégué Général: Damien Pollet

Nombre de salarié·es / adhérent·es: 78 (source : RA 2023) / 13 404 (source : Jeito)

### Présentation de l'association:

Les Éclaireuses Éclaireurs de France sont l'association du scoutisme laïque, un mouvement éducatif pour les jeunes, fondé sur le volontariat, à caractère non politique, ouvert à tous sans distinction d'origine ni de croyance. Le but du scoutisme est de contribuer au développement des jeunes en les aidant pleinement à réaliser leurs possibilités physiques, intellectuelles, sociales et spirituelles en tant que personnes, citoyen·es et membres des communautés locales, nationales et internationales.

Les Éclaireuses Éclaireurs de France sont une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique et agréée Jeunesse et Éducation Populaire par le Ministère de l'Éducation Nationale. Depuis 1945 cet agrément constitue un label et garantit que les EEDF sont complémentaires de l'école publique. Les propositions pédagogiques s'inscrivent en complémentarité du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### Mission de l'association:

Contribuer à construire un monde meilleur en formant des citoyens engagé·es conscient·es des enjeux de leur société et attaché·es à y répondre.

### Présentation des activités principales :

Pendant l'année, les enfants vont apprendre progressivement à vivre en autonomie au sein d'un groupe. Ensemble, avec l'aide de leurs responsables, des adultes, des parents, et autour d'un projet commun, ils vont explorer, découvrir, souvent au contact de la nature, s'engager, prendre des responsabilités, et petit à petit devenir acteurs de leur propre développement. Au cœur du programme éducatif le jeu et l'expérience sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. La vie collective s'organise autour d'activités à la journée, de week-end et de mini séjours campés, tout en préparant activement le camp d'été, aboutissement de l'année et occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement ... L'encadrement est assuré par des bénévoles diplômé·es du BAFA et BAFD, que les EEDF accueillent, forment et accompagnent.

Depuis les débuts du scoutisme, notre mouvement permet à des jeunes et des adultes en situation de handicap de partir en vacances. Des séjours et activités de scoutisme inclusifs sont également mis sur pied selon les groupes.

Pour trouver le rapport d'activité et les documents d'Assemblée Générale, vous pouvez vous rendre sur [l'espace documentaire](#) de l'association, [les archives des AG](#), ainsi que celles de vos structures [ICI](#)

automne

hiver

printemps

été

PSO CAF : actualisation au mois de septembre de l'année N

PSO CAF : rendu du réalisé de l'année N-1 rendu du prévisionnel d'activité de l'année N

PSO CAF : actualisation au mois de juin de l'année N

TAM : déclaration des activités en vue de la rentrée

**Financer le fonctionnement et l'activité**

Rentrée : présenter le projet de fonctionnement et le projet pédagogique

Budget : définir son budget de fonctionnement et les budgets des projets

Identifier les financements et préparer les réponses aux appels à projet

Mettre en place une campagne de crowdfunding, appel aux dons

Préparer les comptes-rendus et bilans, préparer les campagnes de financement en vue de la rentrée

Planifier les actions locales d'auto financement et identifier les appels à projet

Mettre en place une campagne de crowdfunding, mobiliser des partenaires

Dépôt des dossiers de demande de financement auprès de la CAF

**Soutenir les projets de jeunes**

Dispositif FDVA 2 innovation : préparer la demande en s'appuyant sur les outils de l'association et les formations en visio

mise en place du projet, partage auprès des jeunes et valorisation de la démarche

**Mobiliser des bénévoles**

Rentrée : communiquer dans les facs, organiser des activités sur/hors campus

Contacter les structures qui accueillent des étudiant-es, les tiers-lieux, proposer des animations

Organiser des apéros respons sur son territoire, accueillir les nouvelles-nouveaux

Faire le lien avec les réseaux d'appui pour proposer des rencontres et des temps de formation

Proposer aux étudiant-es de se former au BAFA, former les bénévoles des équipes de groupe

Accueillir et former les bénévoles en vue des camps d'été, proposer des activités d'intégration pour une bonne dynamique

**Financer la participation aux camps**

Contacter le comité JPA de son territoire : [ici](#)

Labellisation AVE (Aide aux Vacances Enfants) auprès de la CAF : [demande en ligne](#)

Labellisation Colos Apprenantes et Pass Colo, contacter le SDJES de votre territoire

Préparer les comptes-rendus et bilans

Ouverture de la plateforme JPA Colos Apprenantes pour les familles

ACCÉDER EN LIGNE AU GUIDE ACTUALISÉ ICI



L'ESPACE RESSOURCE LIÉ À CE GUIDE EST ICI



## Contact :

### **Emmanuel LOUIS**

Directeur de la vie associative et des territoires | mobilisation@eedf.fr | 01 48 15 17 66

Pour obtenir la délégation de signature,  
vous pouvez contacter :

### **Ana Dominguez**

Coordinatrice administrative  
Mail : ana.dominguez@eedf.fr  
Tél fixe : 01 48 15 17 61

Informations à lui transmettre avec votre demande :  
votre numéro d'adhérent et votre fonction dans le groupe.

